

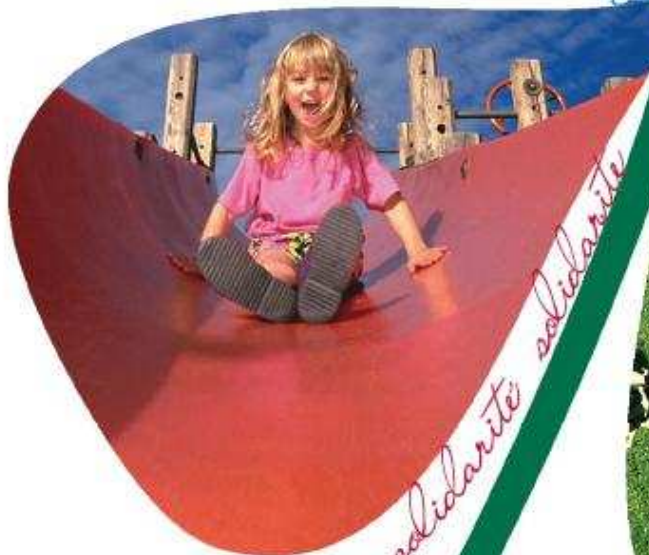
Charte «Notre Village Terre d'Avenir» du village de Beaulieu Sur Dordogne (Corrèze)



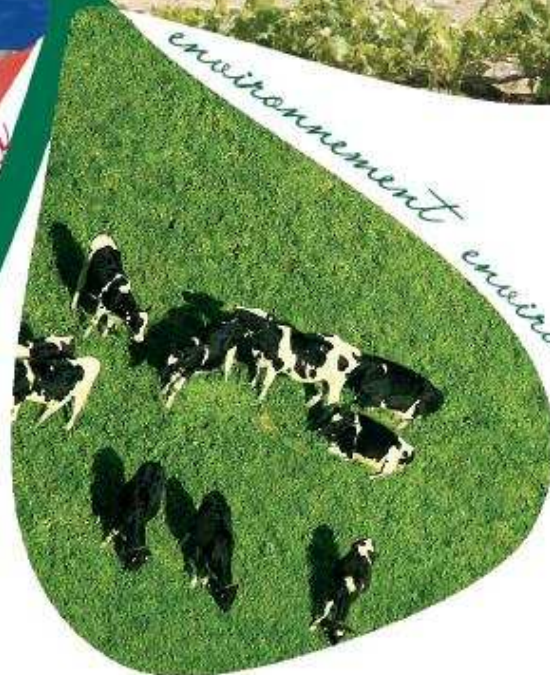
développement développement développement



territoire territoire territoire



solidarité solidarité solidarité



environnement environnement environnement



CHARTRE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Le 8 décembre 2006, l'Association Nationale Notre Village et le Conseil Général de la Corrèze ont signé une convention de partenariat en vue de développer la mise en place des Agendas 21 locaux dans les communes corréziennes qui adhèrent à l'Association.

Le village de Beaulieu sur Dordogne a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Vue de Beaulieu sur Dordogne



Source : <http://www.beaulieu-tourisme.com/patrimoinebati.php?lg=fr>

Fiche d'identification

Informations sur la collectivité

Nom de la collectivité :	BEAULIEU SUR DORDOGNE
Type de collectivité :	COMMUNE
Nom du maire ou du président :	DESCARGUES Jacques
Département :	CORREZE
Région :	LIMOUSIN
Nombre d'habitants :	1288
Nombre de communes :	UNE
Superficie du territoire :	865ha

Localité

Adresse : Place de la Mairie

Code postal : 19120

Ville : Beaulieu sur Dordogne

Téléphone : 05 55 91 11 31

Télécopie : 05 55 91 24 73

Site Internet : www.beaulieu-sur-dordogne.fr/accu_eil.htm

E-mail : mairie.beaulieu@wanadoo.fr

Informations concernant le chef de projet

Nom : Couloumy

Prénom : Caroline

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Date de lancement de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 27 Juin 2008

Date d'adoption de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 6 Octobre 2009





Commune de Beaulieu-Sur-Dordogne
Hôtel de Ville - 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
Département de la Corrèze
Arrondissement de BRIVE
tél. : 05 55 91 11 31
fax : 05 55 91 24 73
mail : mairie.beaulieu@wanadoo.fr

Monsieur Pascal COSTE
Président de l'Association Nationale Notre Village
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC

Monsieur le Président,

La commune de Beaulieu sur Dordogne s'est engagée à élaborer un Agenda 21 et à demander la labellisation de ce plan d'actions qui nous engage dans la nécessaire logique politique d'un développement durable. Nous avons bénéficié utilement, pour engager et formaliser cette démarche, des services de l'association "Notre Village". Pour élaborer cet agenda 21. La commission du Développement durable a fonctionné en commission extra municipale afin d'associer aux réflexions et aux choix, les représentants de la société civile et des citoyens attentifs au développement durable car cette démarche, pour être efficace durablement, doit être partagée par la population et les acteurs économiques et sociaux.

Ce choix d'élaborer et de décider un agenda 21 exprime la volonté de l'ensemble des élus de prendre en compte dans nos décisions de gestion comme dans nos choix politiques à long terme, les enjeux économiques, sociaux, écologiques qui doivent être gérés solidairement.

Le nombre important des fiches présentées correspond à notre volonté d'inscrire le développement durable, au quotidien, dans nos actes de gestion courante en acceptant la progressivité des progrès à réaliser. Mais nous avons également voulu engager la commune dans des projets à long terme, comme le PLU ou la mise en place d'une chaufferie bois, qui devront nous permettre stratégiquement de modifier nos choix de gestion.

Le dossier présenté constitue une étape dans ce cheminement nouveau. Nous n'avons cherché ni la perfection ni la volonté d'affichage médiatique. Nous avons voulu simplement, avec les acteurs de la commune et avec la population, engager un processus que nous savons irréversible et qui nécessitera des efforts soutenus au cours des prochaines années.

En vous souhaitant bonne réception de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Jacques DESCARGUES



I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

La Charte Notre Village Terre d'Avenir du village de Beaulieu sur Dordogne a été adoptée par le conseil municipal du 6 Octobre 2009.

Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la Charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées concernant la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le Comité de pilotage et validé par le conseil municipal, notamment :

- *Etude pour l'installation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur,*
- *Remise aux normes de la station d'épuration,*
- *Mise en place d'une ZPPAUP,*
- *Elaboration d'un PLU,*
- *Protection de la prise d'eau du Battut,*
- *Signalisation de la potabilité ou non potabilité des points d'eau publics,*
- *Conseil des jeunes,*
- *Restauration de l'Abbatiale,*
- *Requalification du Village de Vacances*

...

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association Nationale Notre Village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un auditeur de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'évaluation notée « Notre Village Terre d'Avenir » avec la ou les personnes compétentes sur la commune, d'effectuer une visite du territoire, et de collecter l'ensemble des pièces justificatives permettant d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'auditeur a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

Synthèse d'évaluation du village de Beaulieu sur Dordogne (Audit réalisé le 11/08/2008)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtrise de la consommation d'énergie pour les bâtiments neufs (régulation et extinction du chauffage et des appareils électriques), remplacement régulier d'ampoules « classique » par des ampoules basse consommation ❖ Utilisation d'énergie renouvelable (géothermie) pour le multi accueil ❖ Sentiers piétonniers (randonnée) 	<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation d'énergie fossile pour la plupart des bâtiments communaux ❖ Pas de régulation de l'éclairage public ❖ Pas de sensibilisation de la population au développement des transports alternatifs (co-voiturage)
<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Protection des milieux naturels et des paysages (ZNIEFF, zone Natura 2000 et arrêté de Biotope) ❖ Entretien et aménagement des cours d'eau (sentier d'interprétation de Tartarel et zone touristique de baignade sur la Dordogne) ❖ Enfouissement des lignes sur une partie du territoire communal ❖ Economie d'eau pour les bâtiments publics récents ❖ Suppression de la décharge sauvage ❖ Tri sélectif sur la commune ❖ Zonage d'assainissement individuel et collectif 	<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Absence de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage municipal (eau du réseau utilisée pour l'arrosage et le nettoyage des rues) ❖ Gestion des déchets à améliorer (pas assez de conteneurs et mauvaise utilisation) ❖ Absence de sensibilisation de la population et des acteurs économiques à la protection des paysages et des milieux (écosystèmes)
<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Quantité d'eau potable suffisante (pression satisfaisante mais non uniforme sur la commune, peu de déperdition) ❖ Mise à disposition de logements sociaux privés et communaux, récents ❖ Dispositions en faveur des personnes défavorisées (emploi au sein de la municipalité et accessibilité des lieux publics récents) ❖ Sensibilisation des scolaires au développement durable et à la protection de l'environnement ❖ Nombreuses manifestations culturelles et sportives et présence d'associations actives ❖ Accueil de qualité pour l'arrivée de nouvelles populations ❖ Maintien et Développement des services publics 	<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Absence de canalisation en plomb pour le réseau public mais il subsiste des canalisations plomb sur le réseau privé ❖ Aucun captage mais prise d'eau sur la Dordogne sans protection ❖ Qualité moyenne de l'eau potable (faible minéralisation entraînant une « attaque » des canalisations) (eau et assainissement sont de la compétence du SIERB) ❖ Pas d'accessibilité satisfaisante des bâtiments anciens en faveur des personnes handicapées
<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réunions publiques d'informations (réunions de quartiers) et consultations publiques ❖ Parution trimestrielle du journal de la collectivité ❖ Plan Local d'Urbanisme en cours ❖ Réhabilitation (« opération façade »), protection (sites classés et protégés) et conservation du patrimoine architectural ❖ Préservation de l'esthétique de la commune (fleurissement, propreté...) ❖ Maintien des services au public ❖ Implication dans le tissu intercommunal 	<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Continuer à améliorer la valorisation du petit patrimoine entretenu (notamment les fontaines présentes sur la commune, qui sont branchées sur le réseau)
<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Présence d'espaces agricoles (AOC : la noix) ❖ Maintien et développement de l'artisanat et du commerce ❖ Valorisation touristique importante ❖ Présence de d'espaces agricoles résiduels et production de qualité 	<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les critères environnementaux sont peu intégrés dans les achats publics ❖ Peu d'entreprises ❖ Vieillesse des chefs d'entreprises commerciaux et artisanaux ❖ Peu d'exploitations agricoles (2 exploitants) ❖ Se rapprocher des entreprises pour connaître leur positionnement en matière d'environnement
<p><u>Appréciation :</u></p>	<p><u>Appréciation :</u></p>

Synthèse d'évaluation du village de Beaulieu sur Dordogne -suite- (Audit réalisé le 11/08/2008)

POINTS A AMELIORER	CRITERES DISCRIMINANTS
<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet d'établir un bilan énergétique des bâtiments communaux avec EDF afin de recourir aux énergies renouvelables ➤ Sensibiliser la population aux économies d'énergie et aux transports alternatifs (encourager le co-voiturage) 	<p><u>Finalité 1 :</u></p> <p>Néant</p>
<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver les espèces locales et anciennes (le magnolia et le cèdre) ➤ Encourager l'économie d'eau (boutons poussoirs... dans l'ensemble des bâtiments anciens) et récupération d'eau pluviale (arrosage municipal et nettoyage des rues) ➤ Projet de pré-traiter les eaux de ruissellement pour les parkings ➤ Sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets ➤ Volonté de composter les déchets organiques communaux ➤ Projet d'améliorer les rejets (réhabilitation et/ou création d'une nouvelle station d'épuration) 	<p><u>Finalité 2 :</u></p> <p>Mauvaise qualité des rejets liée à la vétusté de la station d'épuration (assainissement : compétence Syndicat Intercommunal – SIERB)</p>
<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de déplacer la prise d'eau et de créer une station de pompage (protégée) ➤ Projet de réfection et/ou déplacement de la bibliothèque municipale ➤ Encourager la réflexion de la collectivité afin de rendre accessible le maximum de bâtiments publics aux personnes handicapées 	<p><u>Finalité 3 :</u></p> <p>Absence de signalisation de la potabilité ou de la non potabilité de l'eau aux points d'eau publics</p>
<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de créer un conseil des jeunes ➤ Projet d'aménagement de sécurité routière (zone à 30 km/h...) 	<p><u>Finalité 4 :</u></p> <p>Néant</p>
<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets d'achats de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics (favoriser les achats de produits d'entretien et phytosanitaires, introduction de produits alimentaires certifiés pour la cantine...) 	<p><u>Finalité 5 :</u></p> <p>Néant</p>
<p><u>Appréciation :</u></p>	<p><u>Appréciation :</u></p> <p>Résoudre en priorité les critères discriminants</p>

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

Les énergies fossiles sont consommées par la commune de Beaulieu sur Dordogne : l'électricité, le fuel domestique et du carburant pour les engins municipaux.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Au niveau du multi accueil BBM (pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans), une énergie renouvelable est utilisée : la géothermie.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.2. 01	Etude pour l'installation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur	Oct. 2009	ADEME, commune	44

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

Le chauffage est éteint (ou réglé) la nuit et le week end au sein des bâtiments communaux. L'isolation de ces mêmes bâtiments n'est que partielle car la commune compte beaucoup de monuments anciens.

Les appareils électriques sont éteints la nuit, le week end et entre midi et 14h. La commune de Beaulieu sur Dordogne utilise des ampoules basse consommation, aussi bien dans les bâtiments que pour l'éclairage public. Cette démarche se fait à chaque remplacement d'ampoules. L'intensité de l'éclairage public n'est pas diminuée après une certaine heure de la nuit. En revanche, l'éclairage des bâtiments publics la nuit (église, chapelle...) est stoppé à minuit, par le bais de la mise en place d'horloge (8 horloges pour 5 monuments). Des minuteries sont également installées afin de réduire la consommation d'énergie.

Une réflexion est également engagée par la municipalité afin de faire une étude avec EDF et l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

A ce jour, la commune ne sensibilise pas ses habitants aux économies d'énergies.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3. 01	Diagnostic énergétique sur l'école primaire et la garderie	Juin 2009	ADEME, INDDIGO	43-45
1.1.3. 02	Les économies d'énergie	2010/2011	Associations, habitants	41

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

L'autoroute la plus proche (l'A20) n'est pas à proximité (40km) n'engendrant donc pas de nuisances.

Des routes départementales sont présentes sur la commune de Beaulieu sur Dordogne mais la D940 est l'une des plus importantes. Des routes communales et des chemins ruraux sillonnent également le territoire.

Des sentiers de randonnée se situent sur la commune. En effet, 9 circuits de 2,5km à 12km sont proposés autour de Beaulieu sur Dordogne. Ces circuits sont référencés sur le guide « Promenades et petites randonnées » du Pays de Beaulieu sur Dordogne. En 2007, un topoguide Chamina, paru sur le Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne, a répertorié 37 circuits dont certains permettent de découvrir la commune. Enfin, le GR480 et le GRP « Les Gabariers » sont deux sentiers qui passent à Beaulieu.

La gare la plus proche se trouve à Biars sur Cère.

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Des transports en commun sont mis en service au sein de la commune de Beaulieu sur Dordogne. En effet, un système de transport permet de se rendre à Brive la Gaillarde ou à Tulle, tous les jours. Deux fois par mois, en hors saison, et tous les jours en été, les personnes peuvent se déplacer vers Argentat.

Aucune piste cyclable ou itinéraire piétonnier n'est en place sur la commune.

Du covoiturage est effectué à titre ponctuel et spontané par certains particuliers. Cette pratique n'est pas organisée par la commune qui ne sensibilise pas ses habitants à ces pratiques. Une réflexion est engagée à ce sujet de la part de la municipalité.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	Action Pédibus : les Mamies Cantoche	2009	Ecoles, club des aînés, les Mamies cantoche	57
1.2.2. 02	Sensibilisation au co-voiturage et aux transports alternatifs	2010	CG, habitants	57

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Beaulieu sur Dordogne est concernée par une ZNIEFF de type 2 (ZNIEFF n° 494), représentant dans sa totalité, près de 7500ha. Il s'agit de la « Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze) ». Les milieux rencontrés dans cette ZNIEFF sont majoritairement des bois de feuillus. Cette vallée constitue un des sites naturels les plus riches et les plus sauvages du Limousin mais aussi l'un des moins prospecté compte tenu de son accès difficile.

La flore, essentiellement forestière, est représentée par des tilleuls, des érables, des chênes, des frênes... parmi les différentes espèces de flore, certaines bénéficient d'une protection régionale comme la Valériane à trois folioles. Un arbre a été également classé comme « remarquable ». Il s'agit du platane de la Place du Champs de Mars.

La faune du site comprend des espèces discrètes qui recherchent des territoires tranquilles comme la loutre ou la genette. Parmi les oiseaux, l'aigle botté, le faucon pèlerin, le grand corbeau sont les espèces emblématiques de la vallée. Ils y nichent et font l'objet d'une surveillance régulière. Des invertébrés et principalement des insectes sont également représentés par des espèces d'une grande valeur patrimoniale : le crabe d'Espagne, la rosalie des Alpes et le semi-apollo sont les plus connus. La majeure partie de cette faune est représentée par des espèces protégées au niveau national (la Genette d'Europe, le Grand Corbeau ou la Rosalie des Alpes par exemple).

Une partie de cette ZNIEFF a même été recensée comme zone importante pour la conservation des oiseaux.

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède également un arrêté de protection de biotope concernant la Rivière Dordogne et notamment le Saumon Atlantique. Cet arrêté a été créé en 1985 et concerne 30km de linéaire.

Un projet est à l'étude afin de classer un magnolia et un cèdre présents sur le territoire communal ce qui permettrait de conserver ces espèces locales et anciennes.

La commune ne sensibilise pas ses habitants à la protection de cette flore et de cette flore.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune de Beaulieu sur Dordogne est intégrée dans une zone classée Natura 2000, directive Habitats. La zone Natura 2000 est la « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et Affluents ». Ce paysage est constitué de gorges offrant de fortes pentes et disposant de nombreux habitats rocheux. Du fait de son orientation générale, la vallée représente un lieu de passage important pour les migrations aviennes.

Des sites naturels inscrits sont également présents sur la commune : la « Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu sur Dordogne », la « Vallée de la Dordogne de Beaulieu à la limite du département du Lot » et « les rives de la Dordogne et ses îles à Beaulieu sur Dordogne ». Le classement de ces territoires en sites inscrits constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

La création d'une ZPPAUP est en réflexion au sein de la municipalité.

Du fait des classements en zone ZNIEFF et NATURA 2000, des recensements d'espèces de flore et de faune protégées ont été réalisés et une réglementation de l'affichage a été mise en place.

Aucun contrat de paysage ou de charte paysagère concernant la commune n'a été réalisé.

Une partie des lignes (électriques et téléphoniques) a été enfouie, principalement dans le centre de Beaulieu sur Dordogne et à l'Abbatiale.

Aucune sensibilisation de la population à la protection des milieux naturels et des paysages n'est engagée par la commune. De la même façon, cette sensibilisation à la préservation des écosystèmes n'existe pas envers les acteurs économiques de la commune.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.1.2. 01	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager	Fin 1 ^{er} semestre 2010	DIREN, DDEA, DRAC, architectes	

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Beaulieu sur Dordogne est traversée, comme son nom l'indique, par une rivière : la Dordogne. Cette dernière est de 2^{ème} catégorie, car héberge des saumons et truites de mer. Des ruisseaux de 1^{ère} catégorie sillonnent également le territoire tels que le Tartarel et la Mémoire.

Les berges de l'ensemble de ces cours d'eau sont entretenues par la Communauté des communes du Sud Corrèzien et les travaux font partie d'un programme du Conseil Général de la Corrèze, qui apporte un appui technique et un soutien financier aux collectivités intercommunales compétentes, pour préserver ces espaces. Auparavant, l'entretien se faisait par un organisme d'insertion. Aujourd'hui, la Communauté des communes a fait un appel d'offre afin de déléguer l'entretien des cours d'eau. Cet entretien se fait en concertation avec les propriétaires riverains et les agriculteurs.

Le ruisseau de Tartarel bénéficie d'un aménagement des berges par la création, en 2005, d'un sentier de découverte de la nature de 4,5 km qui explique, par des panneaux d'interprétation (*voir photo 2.2.1.a page 84*), la flore et le patrimoine de Beaulieu. L'intérêt touristique de ce sentier s'est accentué depuis 2006, date de création d'un incubateur éclosier pour le saumon (*voir photo 2.2.1.b page 84*). Ce dernier a été mis en place sur le sentier, sur les bords de la Dordogne et du Tartarel, afin de participer à la restauration de cette espèce sur le bassin. Ainsi, après avoir éclos dans l'incubateur, des milliers d'œufs embryonnés vont rejoindre la Dordogne. Cet incubateur fonctionne grâce au partenariat entre le Syndicat Intercommunal de Beaulieu, l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne), l'Association de pêche locale (AAPPMA Pêcheurs Bellocois) et les élèves du collège de Beaulieu. Les élèves du collège et l'AAPPMA de Beaulieu assurent le suivi technique du dispositif.

La Mémoire, quant à elle, ne présente pas d'aménagement spécifique. Seul un moulin, le Moulin de La Treille, l'enjambe mais il ne fonctionne plus suite à la chute d'un arbre qui a stoppé son cours d'eau.

Enfin, la Dordogne, l'un des plus importants cours d'eau de Beaulieu sur Dordogne est aménagée, notamment pour les touristes lui conférant donc une certaine valorisation économique et touristique. En effet, une base nautique et de loisirs (base de loisirs des Aubarèdes) (*voir photo 2.2.1.c page 84*), une digue, des zones de départ pour canoës et kayak ou encore des campings bordent la rivière. Un embarcadère est également présent au bord de la Dordogne, permettant de prendre place dans une gabare, la gabare "Adèle et Clarisse", du nom des dernières passeuses de Beaulieu (*voir photo 2.2.1.d page 84*). Cette gabare fut

construite selon les méthodes anciennes, sur les quais de Beaulieu, en l'an 2002. Un panneau devant l'embarcadère retrace le déroulement du chantier. La balade proposée sur la Dordogne est commentée et dure près d'1 h15. Elle permet de découvrir l'histoire de la batellerie sur la Dordogne et la vie d'autrefois dans la vallée avant les barrages. La Dordogne est également un lieu de pêche incontournable du fait de la présence d'importantes populations de truites, de brochets, de sandres....Un parcours de graciation existe aussi sur une partie de la Dordogne

Actuellement, un PPI (Plan Particulier d'Intervention) est en cours d'élaboration concernant le risque lié à la rupture des barrages situés en amont de Beaulieu sur Dordogne. Des zones inondables sont aussi délimitées le long de la rivière.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.1. 01	Etude sur la franchissabilité piscicole du seuil des Aubarèdes à Beaulieu sur Dordogne	2010	SIERB	

2.2.2. Plans d'eau

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède un plan d'eau au niveau de la base nautique et de loisirs, grâce à la présence d'une Digue.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Une piscine intercommunale découverte, chauffée et rénovée en 2000, est présente à Beaulieu sur Dordogne, au sein de la base nautique et de loisirs. Cette dernière se situe sur un territoire communal voisin, celui de la commune d'Altiliac mais les terrains ont été achetés par la commune de Beaulieu. La gestion de la piscine est assurée actuellement par la Communauté des communes du Sud Corrèzien. Cette piscine est ouverte tous les jours pendant Juillet et Août et bénéficie d'un plan de sécurité avec la surveillance de maîtres nageurs.

La commune de Beaulieu sur Dordogne, en plus de la piscine, possède également des eaux de baignade le long de la rivière, au niveau de la base nautique et de loisirs. Un périmètre de sécurité est installé mais la baignade n'est pas surveillée.

Le contrôle des eaux, à la fois de la piscine et des eaux de baignade, est effectué par les services de la DDASS qui jugent que ces eaux sont de bonne qualité pour la baignade.

2.2.4. Economies d'eau

La commune de Beaulieu sur Dordogne ne sensibilise pas ses consommateurs aux économies d'eau. Ce point fait partie d'un projet de la municipalité.

Des systèmes économiseurs d'eau (robinets à bouton poussoir, chasses d'eau économique) ont été installés dans la majeure partie des bâtiments publics.

Concernant l'arrosage municipal, aucune économie d'eau n'est réalisée par la commune mais la municipalité a pour projet, en 2009, de mettre en place un système de pompage dans la Dordogne.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	Plantations respectueuses de l'environnement	2009	CG, CR	
2.2.4. 02	Arrosage communal avec l'eau de la rivière	2009	Commune	5

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Actuellement, la commune ne récupère pas les eaux de pluie, mais cette démarche constitue une réflexion, notamment au niveau de la toiture du gymnase. Cette eau de récupération pourrait être utilisée pour l'arrosage municipal et pour le nettoyage des rues.

Un système de bêche existe au sein de la commune, à la SEROMA, mais cette installation est remplie par l'eau du réseau et non par récupération des eaux de pluie. Cette bêche est disponible à la fois pour l'entreprise mais également pour le reste de la commune.

Un pré-traitement des eaux de ruissellement des places, des parkings ou des chaussées est en projet, notamment au niveau de la Place du Champ de Mars et des futurs parkings.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.5. 01	Filtration des eaux pluviales et de ruissellement	2011	Commune	

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune de Beaulieu sur Dordogne a établi un zonage d'assainissement en 2002, avec des zones d'assainissement individuel et collectif.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Des zones d'assainissement individuel sont donc présentes sur le territoire. Afin de gérer ces installations, un SPANC a été mis en place en 2001 et dépend du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB) qui regroupe 16 communes. Ce service est exploité en régie autonome. Les 16 communes adhérentes au service représentent 2760 installations d'assainissement autonome. Ce service est facturé à 10,50€ par an et par dispositif d'assainissement autonome, depuis le 1^{er} Janvier 2007. La société SAUR France prélève cette redevance, une fois par an, pour le compte du SIERB, sur la facture d'eau potable.

Le SPANC est en charge de contrôler les installations nouvelles (contrôle de conception et d'implantation et contrôle de bonne exécution des travaux) et de mettre aux normes les installations existantes (contrôle de l'existant et avis technique fondé sur le fonctionnement et l'absence de risque de pollution). L'entretien des installations est à la charge des propriétaires. Le SPANC a pour mission de contrôler la bonne exécution de cet entretien afin de conserver des rejets de bonne qualité chez les particuliers.

Concernant ce dernier point, le service a signé en 2007 une convention jusqu'en 2012 avec l'agence de l'eau Adour Garonne pour subventionner à hauteur de 50% les personnes possédant une filière d'assainissement pouvant générer des nuisances.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède un réseau d'assainissement collectif, principalement au niveau du Bourg de Beaulieu et du Bourg du Battut, ainsi qu'un réseau de collecte pour les eaux pluviales ou « eaux de ruissellement ».

Le réseau de collecte est uniquement séparatif.

Des problèmes sont rencontrés du fait de mauvais raccordements (trop d'eau pluviale) mais le réseau d'assainissement est en cours de mise aux normes.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.3.1. 01	Raccordement des particuliers au réseau d'assainissement	Eté 2009	SIERB	14

2.3.3.2. Station de traitement

Deux stations de traitement sont présentes sur la commune :

-une station, la station d'épuration des Estresses (*voir photo 2.3.3.2 page 84*), comprenant des boues activées avec décanteur secondaire pour laquelle le milieu récepteur des rejets est la Dordogne et

-une station filtres à roseaux pour traiter les eaux d'assainissement du hameau du Battut, plus récente que la première. Le milieu récepteur des rejets est le ruisseau du Rieux.

Suite à l'auto surveillance de ces stations par le SIERB, deux conclusions sont à émettre. La première station ne fonctionne pas au mieux. Un projet est donc à l'étude afin de la réhabiliter ou d'en créer une nouvelle car les rejets sont de mauvaise qualité. En revanche, ceux de la station du Battut sont conformes à la norme.

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR qui a en charge, la gestion du service, la gestion des abonnés, l'entretien de l'ensemble des ouvrages. En parallèle, la collectivité prend en charge l'entretien des collecteurs et le renouvellement des branchements, des collecteurs et du génie civil.

L'évacuation des boues liquides se fait sur Brive suite à une convention signée entre le SIERB et la station d'épuration de Brive.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.3.2. 01	Remise aux normes de la station d'épuration de Beaulieu	Début des travaux : 2010	CG	

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des déchets sur la commune de Beaulieu sur Dordogne est confiée au SIRTOM de Brive, qui a la compétence de la gestion des déchets ménagers, en porte à porte, sur la partie agglomérée de la commune. Pour la partie de la commune où l'habitat est dispersé, des points de rassemblement sont à disposition de la population.

La collecte s'effectue 2 fois par semaine de janvier à mi-juin et de mi-septembre au 31 décembre et 3 fois par semaine de mi-juin à mi septembre. Ainsi, cette collecte est renforcée pendant la période estivale (un passage de plus).

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

D'une manière générale, le nombre d'équipements de collecte est suffisant pour les déchets de la commune. Cependant, et malgré un passage supplémentaire, cela reste insuffisant pour la période estivale compte tenu de la forte fréquentation touristique.

La population de la commune de Beaulieu sur Dordogne n'utilise pas les containers de collecte à bon escient.

Aucune décharge n'est présente sur le territoire. Elle a été supprimée et l'ancienne décharge a été réhabilitée.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.2. 01	Gestion des déchets	2011	Habitants, SIRTOM	30

2.4.3. Prétraitement et stockage ultime

Les ordures ménagères sont acheminées à Saint Pantaléon de Larche où elles sont incinérées.

2.4.4. Tri sélectif

Des points d'apport volontaire, au nombre de 4, sont situés sur la commune de Beaulieu sur Dordogne, au niveau du boulevard Rodolphe de Turenne, du Gymnase, de la Place de la Mairie et de la Place du Champs de Mars.

Des containers à verre, à emballages ménagers légers et à papier sont installés à ces différents points d'apport. Le tri sélectif du papier se fait aussi bien par la population que par les agents de la mairie.

Certains particuliers font du compostage de leurs déchets organiques. Cette démarche n'est actuellement pas en place au sein de la municipalité mais une réflexion est engagée à ce sujet.

Les autres déchets tels que les gravats, les encombrants, les huiles sont acheminés à la déchetterie de Courmas. En effet, aucun lieu de décharge n'est recensé. La déchetterie est ouverte tous les jours excepté, le mardi. Une réflexion est en cours au sein de la municipalité afin d'acheter un broyeur ou de mettre en place une plateforme de déchets verts.

Une benne à encombrants est mise à disposition de la population à la déchetterie.

Le SIRTOM effectue un suivi de l'apport des déchets à la déchetterie et envoie un bulletin récapitulatif sur la performance de ses communes adhérentes, afin que ces dernières puissent se situer entre elles, voire s'améliorer dans leur démarche de tri. De plus, par ce biais, le SIRTOM sensibilise la population au tri et au compostage des déchets, action non effectuée par la municipalité, mais qui est en projet.

La commune récupère les déchets ménagers spéciaux tels que les piles, les cartouches d'encre et les téléphones portables par le biais de la déchetterie et donc du SIRTOM.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.4. 01	Sensibilisation au compostage individuel	2009	SIRTOM, CG, ADEME, Corrèze Environnement	30

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Concernant la maîtrise des déchets industriels, un plan départemental est en place compte tenu que ce service ne relève pas d'une compétence communale. .

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

La gestion de l'eau potable au niveau de la commune de Beaulieu sur Dordogne est effectuée par la Communauté des communes du Sud Corrèzien par le biais du SIERB. Ce service est exploité en affermage, avec la société SAUR comme délégataire.

Une étude est actuellement en cours afin de recentrer la ressource en eau potable sur un seul point d'alimentation, qui se situerait dans la rivière Dordogne, avec la création d'une nouvelle station de pompage protégée ; c'est le projet BBM Eau. En effet, ce pompage dans la nappe phréatique de la Dordogne éviterait la réalisation de périmètres de protection qui sont obligatoires autour des sources de captage (qui ne sont pas sur la commune de Beaulieu sur Dordogne).

Au niveau quantitatif, la ressource en eau pour la commune est suffisante même si un développement de la population s'opérait. Cette quantité augmentera considérablement à la suite de la mise en place du projet BBM Eau. De plus, ce dernier permettra également de répondre aux besoins du Syndicat des eaux de Roche de Vic.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Le contrôle de la qualité de l'eau potable se fait par la DDASS. Parallèlement, l'exploitant, la SAUR, vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

La qualité de l'eau est jugée moyennement satisfaisante. En effet, elle présente une faible minéralisation et oxyde les canalisations compte tenu de sa faible quantité en calcaire.

La pression de l'eau est non uniforme selon les secteurs de la commune. Dans certaines habitations, généralement celles situées sur les crêtes, des surpresseurs sont nécessaires afin d'augmenter la pression de l'eau potable.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Une démarche qualité est en cours, d'une part pour améliorer la quantité disponible en eau (projet BBM Eau) et d'autre part, pour améliorer la qualité même de l'eau.

La commune de Beaulieu sur Dordogne ne possède pas de captages (pas de sources) sur son territoire mais une prise d'eau dans la Dordogne, par l'intermédiaire de la station de pompage du Battut. Cette prise d'eau n'est pas protégée.

Le réseau d'eau potable présente peu de déperdition car peu de fuites sont constatées. Ce point est l'un des objectifs de la société SAUR, qui, dans le cadre de son contrat d'affermage avec le SIERB, souhaite limiter les pertes d'eau et améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable.

Aucune canalisation en plomb n'est recensée sur le réseau public d'eau potable mais il en subsiste sur le réseau privé de distribution.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.3. 01	Les économies d'eau	2010/2011	Agence de l'Eau, SIERB, SAUR, Commune	
3.1.1.3. 02	Protection de la prise d'eau du Battut	2011	CG, Agence de l'Eau	

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

Un point d'eau public est présent sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. Il s'agit de la Fontaine St Prime, située en bordure de route et qui est alimentée par une source. Cette source « miraculeuse » fait l'objet d'une procession annuelle lors de la fête des Corps Saints, le 1^{er} week end de Septembre. Aucune analyse de l'eau n'a été réalisée pour cette fontaine et aucun panneau n'est en place afin d'indiquer la non potabilité ou la potabilité de l'eau.

D'autres points d'eau publics, tels que des fontaines, sont en place sur le territoire et sont alimentés par le réseau d'eau potable. Une signalisation concernant la potabilité de cette dernière est apposée à chaque point.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4. 01	Information sur la qualité de l'eau des points d'eau accessibles au public	Fin 2009	Commune	

3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau potable sur la commune de Beaulieu sur Dordogne est raisonnable, de l'ordre de 2,41€/m³ TTC. Ce prix est forfaitaire par tranche de consommation.

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède un système scolaire complet. Un groupe scolaire primaire et maternelle ainsi qu'un collège, le collège Jacqueline Soulange, sont présents sur le territoire. Le collège accueille 2 classes par niveaux soit près de 140 élèves au total. Les scolaires peuvent également bénéficier d'un internat au sein du collège.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires de Beaulieu sur Dordogne sont sensibilisés au développement durable et à la protection de l'environnement de nombreuses manières.

Des sorties scolaires et des classes vertes sont organisées et une sensibilisation en « interne » est en place compte tenu que les professeurs se sentent également impliqués dans cette démarche.

La commune ne possède pas de mare pédagogique ce qui ne l'empêche pas de faire de la communication pour faire connaître la faune et la flore de la Dordogne aux élèves, notamment depuis la création du sentier découverte le long de cette rivière.

Des expositions sont aussi mises en place, par exemple sur l'eau, la pêche...

La commune participe à la semaine du développement durable, action qui lui permet d'impliquer davantage les scolaires.

Enfin, des journées à thème sont proposées aux élèves : journée de nettoyage de la Dordogne, journée sur le tri sélectif...

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Des assistantes maternelles sont installées sur la commune de Beaulieu sur Dordogne, ainsi qu'une crèche intercommunale, située à côté de l'école primaire.

La crèche intercommunale « Bébé Aime Beaulieu » est un multi-accueil collectif, pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans (*voir photo 3.2.3 page 84*). Cette structure accueille en priorité les enfants venant des Communautés de Communes du Sud Corrèzien, du Canton de Beynat, des villages du Midi Corrèzien, regroupées au sein du Syndicat Intercommunautaire de Développement de Beaulieu, Beynat et Meyssac (SID BBM). Les horaires d'ouverture de la crèche sont les suivants: du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Sa capacité d'accueil est de 14 enfants. Ce multi-accueil propose aux parents une solution d'accueil adaptée à leur besoin : accueil régulier et occasionnel. Les enfants sont entourés par un personnel qualifié, tous professionnels de la petite enfance (éducatrice jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, assistant petite enfance, assistant animation).

Une garderie périscolaire est également disponible au sein du groupe scolaire primaire et maternelle. Elle est ouverte de 7h15 à 9h et de 16h30 à 19h.

Un centre de loisirs intercantonal a été créé. La direction se trouve à Meyssac. Ce centre a été créé dans le cadre du SID BBM. Le centre de Tudeils est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires pour accueillir les enfants de 4 à 16 ans de Beaulieu et de tout le canton.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun CAT ou IME n'est installé sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. En revanche, ces structures se situent sur des communes voisines : à Meyssac (20km), en ce qui concerne l'IME, à Argentat (24km), en ce qui concerne le CAT et à Mercoeur (16km), où une MAS pour traumatisés crâniens va prochainement voir le jour.

Une assistante de vie scolaire et 3 ATSEM, employées par l'Education Nationale, sont présentes en permanence et mises à la disposition des élèves.

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Des logements sociaux en bon état, car récents (2005), sont présents sur le territoire et sont gérés par l'office HLM et par POLYGONE. La commune n'assure pas la gestion des bâtiments mais elle peut donner son avis sur les travaux à réaliser et sur l'attribution des logements.

Une mise à disposition gratuite d'Internet est en place à la Maison du Département. Ce service est également disponible à Infonet (PME d'informatique) et à l'Office de Tourisme, mais il est payant.

Une personne en difficulté d'insertion est embauchée à l'école, mais aucun partenariat n'est entrepris entre la commune et un organisme de solidarité.

Dans un but à caractère social, des permanences sont assurées à Beaulieu sur Dordogne par divers organismes :

- l' Assistante sociale du Département, un jour par semaine,
- Familles rurales en Corrèze-service à la personne qui s'occupe de garde d'enfants à domicile, baby sitting, soutien scolaire, assistance administrative à domicile, assistance informatique et Internet à domicile, ménage, repassage, préparation de repas à domicile,

jardinage, petit bricolage, gardiennage et surveillance temporaire à domicile, livraison de courses et de repas à domicile, aide à la mobilité,

-Secours populaire qui propose une collecte au profit des familles démunies de la Corrèze le dernier mercredi de chaque mois,

-Secours catholique et

-Restos du cœur.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

L'ensemble des lieux publics récents de la commune de Beaulieu sur Dordogne est accessible aux personnes à mobilité réduite (Mairie, Maison de Département) et des places de parking leur sont également mises à disposition. En revanche, les bâtiments anciens ne bénéficient pas d'un aménagement spécifique, pour ces personnes.

La commune emploie des personnes handicapées au sein de sa municipalité.

3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations sont organisées sur la commune : la journée du patrimoine, des concerts, participation à la journée du Téléthon....

La commune accueille aussi des festivals comme celui de Saint-Céré.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.3. 01	Fête des Droits de l'Homme	2010	CG	

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Plusieurs associations dédiées à la culture et aux festivités siègent à Beaulieu sur Dordogne :

-Foyer culturel Beaulieu-Altillac (bibliothèque adultes/enfants, atelier patchwork, club de scrabble, club d'oénoophiles, danse en ligne, club pédestre),

-Compagnie des fêtes,

-Bridge Club (initiations, tournois)

-Comité de jumelage « Les amis de Scheinfeld »,

-Les Amis de l'Abbatiale,

-Comité du quartier de la Chapelle et

-Comité d'organisation de la fête de la fraise.

D'autres associations proposent des activités de musique et chant :

-La chorale,

-Harmonie Beaulieu/Vayrac,

-Ecole de musique « Accords » (piano, guitare classique, saxophone, clarinette...),

-Eveil Musical (pour les 4-7 ans et découverte des instruments à vent) et

-Classique-classic (amis de la musique classique).

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

La commune accueille aussi des associations s'intéressant aux activités sportives et de plein air :

-U.S.B. Rugby,



- U.S.B. Basket,
- Aventure Dordogne Nature (ADN)
- école de pagaies,
- Société de chasse,
- Société de pêche et
- Cochonnet Bellocois.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.2. 01	Fête du Sport	2009	Commune, associations, conseil des jeunes	

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Des associations proposent également de porter une attention plus particulière sur le volet « social » :

- Familles rurales (ateliers peinture, danses africaines, conversation en anglais pour français, cours de français pour les étrangers....)
- Association des donneurs de sang,
- Systèmes d'Echange Local (SEL),
- Secours catholique et
- Secours populaire.

Pour les aînés, 5 associations sont en place :

- Club rencontre,
- Têtes blanches, idées vertes,
- Anciens combattants et Prisonniers de guerre,
- Souvenir Français et
- FNACA.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Deux associations s'intéressent au patrimoine, sur la commune de Beaulieu sur Dordogne : l'Association patrimoine et Les Amis de l'Abbatiale.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La commune de Beaulieu sur Dordogne met à disposition des associations, des subventions, des locaux, du matériel et du personnel communal.

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

De nouvelles populations viennent s'installer sur la commune, en résidence principale ou secondaire. Toutefois, les résidences principales restent majoritaires, entre 70 et 75 % du parc des logements.

Ces nouveaux arrivants sont aussi bien d'origine étrangère que nationale.

3.5.2. Fréquentation touristique

La commune de Beaulieu sur Dordogne bénéficie d'une forte fréquentation touristique principalement durant l'été et les vacances scolaires. Un projet de la municipalité serait de répartir cet afflux touristique tout au long de l'année.

Afin d'accueillir au mieux les touristes, la commune leur met à disposition gratuitement des espaces, tels que la plage et l'aire de pique nique au niveau de la base de loisirs des Aubarèdes. Des WC publics, au nombre de 5, sont également mis à leur disposition.

3.5.3. Accueil des populations

La commune organise une journée d'accueil une fois par an, principalement pour les étrangers. De plus, lors des voeux du maire, une invitation des nouveaux arrivants est effectuée. En revanche, aucun document de présentation de la commune n'est remis à ces nouvelles populations.

L'offre locative (privée ou publique) est suffisante, concernant les demandes de petits appartements. En effet, des logements restent à ce jour vacants. Toutefois, une forte demande de maison individuelle par les nouveaux arrivants est en augmentation. C'est pour cette raison que dans le cadre du PLU, la municipalité a la volonté de rendre constructible les terrains à proximité des hameaux existants et éviter, ainsi, le mitage.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.5.3. 01	Accueillir la population avec qualité	2010	Commune	85-86

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Beaulieu sur Dordogne propose un tissu important de services publics :

- Mairie,
- La Poste,
- Trésor Public,
- Gendarmerie,
- Pompiers,
- SAUR France,
- Equipement (centre d'exploitation),
- Maison du département (ouverte du lundi au vendredi) assurant un service d'accueil et d'informations, un espace multi-média, une salle de réunion et bureaux et des permanences mensuelles de divers organismes et
- Bibliothèque.

Un projet de déplacement (ou de réfection) de la bibliothèque est à l'étude, notamment au sein de la Maison Renaissance ou dans un autre lieu. Cela reste encore à définir.

Une salle polyvalente, la Salle Seigné, et un gymnase (Halle des Sports) (*voir photo 3.6 page 85*) sont également présents sur la commune.

Les services publics proposés sont nombreux et de bonne qualité concernant l'accueil et la disponibilité.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.6. 01	Construction d'un local pour les services techniques incluant des critères de Développement Durable	2010	Commune, CG	

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le Maire, les secrétaires et le conseil municipal. Les relations avec les EPCI sont à améliorer.

Un affichage est mis en place aussi bien pour les informations légales que pour les informations d'ordre spécifique (sur les déchets par exemple) ou plus générales (aides, opérations portées par d'autres territoires...).

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions (réunions de quartiers, réunions pour le PLU..) et des consultations publiques sont organisées par la municipalité afin de faire participer la population aux décisions collectives. Un conseil des jeunes est en cours de création.

Un journal de la collectivité est édité trimestriellement.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.2. 01	Conseil municipal des jeunes	2009	Commune	
4.1.2. 02	Création de Commissions extra municipales	2010	Commune	
4.1.2. 03	Création d'un bulletin municipal à thème et ouvert sur la vie des Commission	2010	Commune	

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède un site Internet : www.beaulieu-sur-dordogne.fr/accueil.htm. Toutefois, ce site reste inaccessible depuis Mars 2008. Elle possède également une page Internet sur le site de l'Office de tourisme du Pays de Beaulieu sur Dordogne : <http://www.beaulieu-tourisme.com/>.

En parallèle, la commune se fait connaître et annonce ses différentes manifestations par le biais de la radio, de la presse locale et des magazines.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.3. 01	Projet de création d'un nouveau site Internet de la commune	Fin 2010	Commune	

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Une étude est en cours pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), associé à un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PLU de Beaulieu sur Dordogne a débuté au printemps 2005. Le PADD fixe les objectifs suivants : équilibrer la structure socio-démographique de la commune, assurer la sécurité et la protection

de la population et des écosystèmes, valoriser le cadre de vie et assurer le bien-être des habitants.

Des dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions dans les zones urbaines sont déjà prises, notamment par la mise en place de l' « Opération Façade », qui est une prime pour encourager les particuliers à l'utilisation de matériaux locaux.

La création d'une ZPPAUP est également en projet ainsi que l'instauration du droit de préemption.

Un PPR concernant le risque inondation est en cours de réalisation.

Aucune construction irrégulière n'est recensée sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. Une réserve foncière est présente autour de l'école. Un arrêté de péril a été pris pour une maison qui a été mise en sécurité.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.1. 01	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme	2009	DDE, DDE, CAUE	31

4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante des bâtiments publics a été effectué.

Pour les futures constructions et les bâtiments récents, la commune a pris en considération le cadre architectural et paysager du territoire.

Actuellement, Beaulieu sur Dordogne ne bénéficie pas d'une OPAH mais 2 opérations de ce type ont déjà été engagées sur le territoire, par l'intermédiaire de la Communauté des communes du Sud Corrèzien.

Des PAB ont été réalisés sur la commune et des secteurs sauvegardés sont en place.

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède un patrimoine très riche et très varié. En effet, de nombreux immeubles et meubles inscrits ont été répertoriés sur le territoire :

- vestiges de l'ancienne abbaye se trouvant au Nord de l'église Saint Pierre,
- Immeuble du Bessol (façade et toiture),
- Institution Sévigné (façade et toiture),
- Mairie,
- Maison (vieille),
- Maison Beyssac,
- Maison Bosselut (tourelle d'escalier),
- Maison Calary (tour et croisée Renaissance),
- Maison Clare (tourelle d'escalier),
- Maison du 15^{ème} siècle (façade et toiture),
- Maison Plazanet (Porte à fronton),
- Maison Rigal (façade et toiture),
- Porte aux armes de la ville,
- Porte dite de La Tour et
- centre ancien (site inscrit).

Des monuments classés existent aussi sur la commune :

- Eglise abbatiale Saint Pierre (*voir photo 4.2.2 page 85*),
- Abords de l'Eglise : la place du marché y compris l'emplacement de l'ancienne halle et des immeubles Champ,
- terrains nus situés le long de la face Nord de l'église jusqu'au rond-point de l'abside,
- Eglise Notre Dame ou des Pénitents,

-Maison devant le portail méridional de l'église Saint Pierre (façade décorée de sculptures et cheminée du 16^{ième} siècle.

Du patrimoine rural non protégé nécessitant l'intervention d'un ABF existe également.

Des fontaines font également partie du petit patrimoine de la commune. Certaines ont été restaurées et sont mises en valeur par la mise en place de panneaux de présentation.

Certains aménagements de sécurité routière sont présents sur le territoire : terre plein central, passages piétons, trottoirs, chicanes. D'autres sont en projet tels qu'un rond point (étude faisabilité bien avancée) et une zone 30 (vers l'école et pour la traversée de Beaulieu).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.2. 01	Aménagements de sécurité routière	Eté 2009	CG, Commune	
4.2.2. 02	Restauration de l'Abbatiale	Début 2010	Commune, DRAC, CG, CR	
4.2.2. 03	Aménagements pour la sécurisation des piétons et embellissement	2010	CG	
4.2.2. 04	Réfection des panneaux « Information-Exposition » de la Chapelle des Pénitents	2010	Association du patrimoine	
4.2.2. 05	Projets d'aménagements de sécurité routière	2010/2011	CG	
4.2.2. 06	Requalification de la Place du Champs de Mars	2011	CG, ERDF, SIERB, FT	
4.2.2. 07	Réouverture de l'Impasse de la Bridolle	2011	SIERB	

4.2.3. Préservation de l'esthétique

L'esthétique de Beaulieu sur Dordogne est préservée notamment par la qualité de ses espaces verts, la propreté de ses rues et de ses édifices et la qualité de son mobilier urbain. Des actions de fleurissement sont organisées conduisant la commune à se classer première au niveau départemental et 4ème au niveau régional du concours des villes et villages fleuris.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.3. 01	Participation au concours des villes et villages fleuris	Sept. 2009	Commune	

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La commune de Beaulieu sur Dordogne représente un réel pôle économique et de services avec près de 600 emplois.

La majeure partie de la population active se déplace hors de la commune pour exercer leur activité professionnelle, à savoir à Altillac, Biars et Bretenoux. Seuls 40% des actifs habitent et travaillent sur la commune.

Des permanences de la Mission locale et du Conseil Emploi Formation sont assurées à la Maison du Département.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune de Beaulieu sur Dordogne héberge de nombreux services de santé : des ambulances, 2 pharmacies, 3 médecins, un cabinet dentaire (2 dentistes), deux kinésithérapeutes, une pédicure, un opticien, un cabinet d'infirmières libérales (5 infirmières) et 5 infirmières salariées d'Hospitalor.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Trois maisons de retraite sont installées sur la commune : une Maison de retraite privée « La Miséricorde-Hospitalor », une Maison de retraite publique « Logements Foyers les Gabariers » (*voir photo 4.4.2 page 85*) et un Centre Hospitalier Gériatrique. Une nouvelle maison de retraite, gérée par Hospitalor, va voir le jour, en remplacement de l'ancienne dont le devenir n'est pas encore connu. Cette nouvelle structure comptera 53 lits et sera dotée d'une unité Alzheimer.

Pour les personnes âgées qui souhaitent rester à leur domicile, la Communauté de communes du Sud Corrèzien a mis en place un service de gérontologie leur assurant notamment une mise à disposition d'aides à domicile. Ce service compte actuellement plus d'une centaine d'aides à domicile. La Communauté de communes assure également une distribution de repas à domicile ainsi que des transports les jours de foire, le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois, permettant ainsi aux personnes âgées de faire leurs courses. Un service communautaire de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SudCoSoins) existe également sur le territoire. Ce service comprend une infirmière coordinatrice et 4 aides soignantes qui peuvent prendre en charge 15 à 20 lits. Une demande d'augmentation de ce nombre est en cours.

Les anciens peuvent se munir d'un système de téléalarme pris en charge par le Conseil Général de la Corrèze (Corrèze Assistance).

Un repas des anciens est organisé par la commune, mais aucun colis de Noël ne leur est distribué. Depuis Janvier 2009, une distribution de petits colis de Noël est organisée pour les personnes qui ont prévenu qu'elles ne pouvaient se déplacer.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.4.2. 01	Achat d'un terrain pour la reconstruction d'une Maison de Retraite privée « Hospitalor »	Fin 2009	Commune	87
4.4.2. 02	Rénovation des cuisines du Centre Hospitalier Gériatrique Public	A déterminer	CHG	87

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Plusieurs services au public son installés sur la commune : 2 sociétés de taxis, un société de pompe funèbre, un cabinet vétérinaire, un notaire, un musée (à la Chapelle des Pénitents), 2 établissements bancaires (Crédit Agricole et Banque Populaire) avec des horaires d'ouverture satisfaisants et la Caisse d'Epargne avec des heures d'ouverture restreintes, un cabinet d'assurance, 3 agences immobilières, une auto-école, 4 salons de coiffure, un cabinet d'esthétique.

D'autres services au public sont proposés à la population par le biais des permanences à la Maison du Département. En effet, des renseignements et rendez-vous peuvent y être pris

auprès des assistantes sociales du Département, de la MSA, de la CPAM, de l'ADAPAC (aides ménagères), de l'ALDATH (aide à la Défense aux Victimes Accidentés et Handicapés), du Centre Médico Psychologique, de l'ADIL, du CPIE, et du Comité Départemental d'Accès au droit. Une borne vision accueil est également disponible pour se mettre en relation avec la CRAMCO, la MSA, la CPAM et la CAF.

Ainsi, les services publics proposés sur la commune sont de bonne qualité aussi bien au niveau de l'accueil que de la disponibilité.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.5.1. 01	Création d'un columbarium	2010	Commune, CG	

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La commune de Beaulieu sur Dordogne possède Internet Haut Débit mais la couverture n'est pas totale sur le territoire ; des zones blanches subsistent.

La couverture en téléphonie mobile par les 3 opérateurs n'est pas complète ; seul un opérateur possède un réseau total sur la commune.

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Beaulieu sur Dordogne fait partie de la Communauté des communes du Sud Corrèzien, créée en 2002 et regroupant 12 communes.

Elle adhère également à plusieurs syndicats : le SIERB, BBM, SIRTOM et la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze.

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune de Beaulieu sur Dordogne appartient au SCOT de Brive et au Pays Vallée de la Dordogne.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

Beaulieu sur Dordogne est jumelée avec la ville de Scheinfeld, en Allemagne.

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont présents sur la commune de Beaulieu sur Dordogne, avec comme activité dominante, l'élevage. Peu d'exploitations agricoles existent sur le territoire ; seules 2 exploitants sont encore en activité. Les terres agricoles sont aussi exploitées par des agriculteurs qui sont domiciliés sur des communes voisines.

La fraise, le vin paillé et le veau élevé sous la mère sont parmi les produits locaux, les principaux représentants de cette agriculture.

Aucun agriculteur bio n'est installé sur le territoire mais une culture a la dénomination de « culture AOC » : c'est la Noix du Périgord. Les seuls agriculteurs de la commune n'ont pas signé de Contrat d'Agriculture Durable et ne pratiquent pas l'agriculture raisonnée.

Aucune exploitation ou élevage n'est soumis au régime des ICPE.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.1.1. 01	Soutien à une agriculture paysanne de proximité et/ou biologique	2010	Commune, producteurs, associations	

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

La commune ne met pas à disposition des terrains ou des bâtiments pour les exploitants agricoles.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels non agricoles ne sont pas majoritaires dans l'espace communal et sont principalement représentés par des bois privés.

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Une entreprise installée à Beaulieu sur Dordogne présente une activité polluante et est donc soumise à déclaration sous le régime des ICPE. Il s'agit de la Société SEROMA, spécialisée dans la création de pièces pour l'aéronautique. SEROMA est un partenaire industriel équipé d'un bureau de conception et d'un atelier de fabrication, dédiés à l'ingénierie et à la réalisation d'outillages de production, de lignes d'assemblage, de bancs d'essai, de machines spéciales et de pièces prototypes. Cette entreprise regroupe près de 80 emplois.

5.2.2. PME

Une PME est située sur la commune de Beaulieu sur Dordogne : la SEROMA (mécanique).

5.2.3. Politique d'accueil

La commune se situe en ZRR.

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

De nombreux commerces de Beaulieu sur Dordogne proposent des services. En effet, sont installés : 3 boulangeries et 1 pâtisserie, 2 bouchers/charcutiers qui peuvent faire aussi traiteur, 3 bars dont un qui fait brasserie, 3 points presse dont un qui fait tabac, 1 garage avec station service, un petit « Casino » dans lequel sont vendus des produits du commerce équitable, une épicerie, un brocanteur, 2 fleuristes, 2 magasins d'habillement, un magasin de cadeaux souvenirs, un magasin de pêche, 2 magasins d'électroménager, un commerce spécialisé dans l'informatique et les nouvelles technologies (Infonet), 2 dépôts de pressing, 1 magasin de meubles, un magasin de chaussures, une coopérative agricole et une bijouterie (fermeture en 2009). Une épicerie « Utile » s'est ouverte cette année, dans laquelle un rayon « bio » est présent. L'Office de tourisme Intercommunal du pays de Beaulieu sur Dordogne a créé dans ses locaux une vitrine de présentation des produits et des savoir-faire locaux, afin de promouvoir la richesse et la diversité du patrimoine agricole et artisanal local.

Des commerçants ambulants viennent également sur le territoire.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

Ainsi, la diversité des services et la qualité des commerces aussi bien pour l'accueil, que pour l'approvisionnement ou les horaires, apportent à la commune une réelle attractivité.

5.3.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas à disposition des terrains pour accueillir les commerces. En revanche, il existe une zone d'activité intercommunale.

Une DCT est en cours sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. En effet, la communauté des communes du Sud Corrèzien et la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien ont décidé de mener ensemble cette démarche de soutien au commerce et à l'artisanat. Cette action pluriannuelle a commencé en 2007 et se poursuivra jusqu'en 2010.

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Quelques artisans sont installés sur la commune de Beaulieu sur Dordogne : un menuisier, un électricien, un maçon, un couvreur, un plâtrier/peintre, un plombier, un minotier (*voir photo 5.4.1 page 85*), une galerie d'art et un restaurateur de faïences.

5.4.2. Qualité de l'offre

Ainsi, l'offre artisanale proposée est de bonne qualité. Toutefois, cette offre reste insuffisante par rapport à la demande. Cette même conclusion est observée par la DCT. De plus, ces artisans vieillissant, leur reprise d'activité n'est pas toujours effective ce qui engendre une perte d'activité sur la commune de Beaulieu sur Dordogne.

5.4.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas à disposition des ateliers relais pour les artisans mais elle possède une zone artisanale. Toutefois, cette dernière est semi inondable ce qui limite l'installation des artisans. Des zones artisanales communautaires existent également sur le territoire : à Bilhac et à Nonards. Les futurs artisans bénéficieront d'une exonération fiscale.

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune de Beaulieu sur Dordogne est une Station Verte, c'est-à-dire qu'elle répond à différents critères tels que :

- village proposant une offre permanente et organisée de loisirs,
- destination respectueuse de l'environnement,
- Office de Tourisme organisant l'accueil et l'information,
- 200 lits en hébergements variés,
- services, commerces, aires de jeux, espaces entretenus et fleuris, équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers) et espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster.

De nombreux hébergements sont présents sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. Des chambres d'hôtes privées (4), des gîtes privés (une quinzaine de meublés), hôtels (5), un village de vacances (sur le territoire de la commune d'Altillac mais dont les terrains sont la propriété de la commune de Beaulieu sur Dordogne) (*voir photo 5.5.1 page 85*) qui peut accueillir jusqu'à 212 personnes dans les chalets, 2 campings*** dont un est communal et une Auberge de Jeunesse « La Riviera Limousine » qui peut héberger jusqu'à 28 personnes. Des groupes peuvent aussi être accueillis au collège.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.5.1. 01	Consultation pour l'exploitation du camping municipal du Pont	Fin 2009	Commune	
5.5.1. 02	Extension du Village de Vacances	A déterminer	SIERB	
5.5.1. 03	Requalification du Village de Vacances de Beaulieu	A déterminer	SIERB	

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La politique d'accueil touristique de la commune de Beaulieu de Dordogne est de très bonne qualité. Le camping municipal a été refait, afin qu'il obtienne 3 étoiles, et les hôtels ont été restaurés.

Un office de tourisme** communautaire du pays de Beaulieu sur Dordogne est présent sur la commune. Il met l'accent sur toutes les activités, les commerces, les artisans, les sites à visiter, les différentes manifestations..., qui sont à la fois disponibles sur la commune et les environs. Cet office de tourisme permet ainsi aux touristes d'obtenir toutes les informations nécessaires pour leur séjour.

Des supports publicitaires, tels que des cartes postales, sont à la disposition des touristes. Un panneau lumineux est également installé sur la Place Marbot sur lequel toutes les informations défilent : spectacles, manifestations...

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.5.2. 01	Réfection des panneaux sur l'histoire des gabares et de l'embarcadère	2010	Commune	

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Plusieurs manifestations commerciales à vocation touristique sont mises en place :

- des foires : les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois,
- une foire d'automne,
- foires primées (veaux de lait, bovins gras),
- des marchés : les mercredis et samedis matin sauf les lendemains de foire,
- des Marchés de Pays : les lundis de 17h à 20h en juillet et août (certains sont festifs)

(voir photo 5.5.3 page 85),

- un marché bio,
- marché de Pâques,
- un marché aux plants en Avril,
- des fêtes : du 14 juillet avec feu d'artifice, du 15 août avec feu d'artifice sur l'eau au niveau du quartier de la chapelle, fête du village « Les Corps Saints » le 1er dimanche de septembre, fête de la fraise au mois de Mai,
- la randonoix organisée en Septembre par office du tourisme et
- foire à la brocante.

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

La commune de Beaulieu sur Dordogne débute dans sa démarche d'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offre.

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

La commune de Beaulieu sur Dordogne débute également dans sa démarche d'introduction de critères environnementaux dans les cahiers des charges.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Actuellement, la commune n'achète pas de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics.

Toutefois, des projets sont à l'étude concernant notamment la sensibilisation des agents communaux au Développement Durable pour ce qui est du fleurissement (paillage), de l'entretien et de la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans cette même optique, la création d'un local est aussi à l'étude, pour séparer les peintres et les produits phytosanitaires.

Afin de consommer moins de papier, les correspondances se font par mail, de préférence.

L'introduction d'aliments bios à la cantine est en projet. Cette démarche est initiée par le Conseil Général de la Corrèze afin d'améliorer l'alimentation des jeunes et de développer la production agricole biologique dans le département. Le collège de Beaulieu sur Dordogne sera parmi les 6 établissements tests. Tous les 15 jours les repas servis au collège contiendront 3 produits bio.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par la commune et sensibilisation de la population à ces pratiques	Automne 2009 ou printemps 2010	Commune	

5.6.3. 02	Mise en place de bonnes pratiques d'économie d'achat et d'utilisation de papier administratif	2009/2010	Commune, Etat	
5.6.3. 03	Elaboration d'un plan de désherbage	2010	Commune, communauté de commune	
5.6.3. 04	Réfection des revêtements voirie à l'enrobé tiède	2010	Commune, ATS	
5.6.3. 05	Utilisation de produits Ecolabel pour l'entretien des locaux communaux	2011	Commune	

Pièce(s) justificative(s) N° :44

FICHE ACTION N°1.1.2. 01

**ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE
AVEC RESEAU DE CHALEUR**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu-Sur-Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude:** Le but de cette étude est de juger de l'opportunité de l'implantation d'une chaufferie bois énergie sur la commune. Les bâtiments susceptibles d'être raccordés sont des bâtiments communaux, des bâtiments publics et privés et des maisons individuelles.

- **Réalisation:**

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique à bois mettant en réseau la maison de retraite, le collège, les appartements HLM, l'école primaire et la gendarmerie.

- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site

- Rechercher des solutions visant à assurer la pérennité de l'approvisionnement et en cherchant à favoriser une logique de développement local, gestion des déchets bois,...

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :** Date de lancement : 25 avril 2009

- **date de l'exécution effective :** rendu de l'étude : octobre 2009

Moyens financiers :

Coût : 6817,20 €

Fonds propres : 2837,20€

Aides/subventions : 3990 € (ADEME)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Outil informatique

Partenaire : ADEME

Bureau d'étude : INDDIGO - Toulouse

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° :43-45](#)

FICHE ACTION 1.1.3. 01

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SUR L'ECOLE PRIMAIRE ET LA GARDERIE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu-Sur-Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Ce diagnostic a été établi afin d'étudier la possibilité de mettre en réseau plusieurs bâtiments publics et privés.
- **Réalisation :** Descriptif de l'établissement
Analyse énergétique
Préconisation
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** Audit du 19/05/09
 - **date de l'exécution effective :** Rapport final de juin 2009

Moyens financiers :

Voir fiche d'action chaufferie biomasse car coût global

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Outil informatique

Partenaire : ADEME

Bureau d'étude : INDDIGO - Toulouse

Pièce(s) justificative(s) N° :41

FICHE ACTION N°1.1.3. 02

LES ECONOMIES D'ENERGIE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude:** La lutte contre le réchauffement climatique est une des priorités de la municipalité. La Commune se doit d'être exemplaire dans ce domaine.

- **Réalisation :** Contrôle de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et sensibilisation des utilisateurs, suivi de la consommation électrique par internet, mise en place de détecteurs de présence, de programmeurs de chauffage et contrôle de la température des locaux.

Eclairage public : remplacement des ampoules par des ampoules basse consommation.

Illuminations de Noël : étudier une formule économique.

Réunion de sensibilisation de la population.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** à déterminer (2010/2011)

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Agents Communaux, Elus, utilisateurs des locaux communaux (associations), acteurs économiques, habitants.

Pièce(s) justificative(s) N° : 57

FICHE ACTION 1.2.2. 01

ACTION PEDIBUS : LES MAMIES CANTOCHES

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : Le développement durable et solidaire est au coeur des préoccupations des élus de Beaulieu. C'est une priorité clairement affirmée qui doit se traduire au quotidien. Le restaurant scolaire du collège accueille également les primaires et les maternelles dans la mesure où ces écoles ne se situent qu'à une distance de 400 mètres. Jusqu'à la rentrée scolaire 2008-2009, les trajets école/restaurant scolaire s'effectuaient en car.

Dans un souci d'économie d'énergie et de protection de la nature, de lutte contre l'obésité et d'incitation à la marche pour les enfants, et également de valorisation de la solidarité et des rencontres inter générations, la Municipalité a souhaité modifier ce système en remplaçant les trajets en car par la marche à pied pour les enfants du primaire. Cependant les plus petits continuent d'être transportés en car.

- **Réalisation** : Les jours de classe et pour ces trajets école primaire/restaurant scolaire, accompagnement des enfants par des « mamies cantoches » bénévoles, en complément du personnel communal.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : commune

- **phasage** :

- **date de l'exécution effective**: L'année scolaire 2008-2009 et les années scolaires suivantes.

Moyens financiers :

Coût : Aucun et Les « mamies cantoches » peuvent déjeuner gratuitement avec les enfants.

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- L'école primaire

- Le collège

- Le club des aînés

- Les « mamies cantoches » bellocoises bénévoles

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 57](#)

FICHE ACTION N°1.2.2. 02

**SENSIBILISATION AU CO-VOITURAGE ET AU TRANSPORTS
ALTERNATIFS**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La lutte contre le réchauffement climatique, les difficultés économiques nécessitent que la Commune organise la sensibilisation à l'alternative au « tout » voiture individuelle.

- **Réalisation :** étude des moyens de transport en commun existants (horaire, fréquence) et des besoins des habitants

Réunion de sensibilisation au co-voiturage

Création d'un parc de stationnement dédié au co-voiturage

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Commune

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** 2010

Moyens financiers :

Coût : à définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général, habitants, population active, acteurs économiques

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°2.1.2. 01

**ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL,
URBAIN ET PAYSAGER**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** IL s'agit d'une démarche volontaire qui met en évidence un souci de protéger avec méthode et rigueur un patrimoine naturel et urbain considéré comme important pour les habitants de Beaulieu, comme pour la collectivité dans son ensemble.

Le site de Beaulieu, tant remarquable par son côté historique, que par ses paysages, mérite cette protection particulière dont la mise en oeuvre et la pérennité s'appuieront sur un cahier de prescriptions applicables selon les zones qui seront délimitées.

La création de ces zones des protections reposera sur un document contractuel élaboré après consultation du public, dans lequel l'état et la Commune définissent en commun un périmètre à protéger et des règles adaptées. Ces règles, une fois établies, figureront dans le plan local d'urbanisme mis à jour au titre des servitudes publiques.

C'est sur la base de ce document connu de tous, grâce à la concertation préalable, que la Commune, assistée de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction Départementale de l'Equipeement, mettra à la disposition des pétitionnaires les prescriptions à respecter en vue de délivrer les autorisations d'urbanisme sollicitées, permettant ainsi une gestion d'ensemble cohérente en évitant les interventions au coup par coup des services concernés. Délibération du 6 juin 2006

- **Réalisation :**

- **Exécution :**

- maître d'œuvre :**

- **phasage :**

1 - Analyse, diagnostic : introduction générale, synthèse historique, patrimoine paysager, patrimoine urbain, patrimoine architectural (fichier, repérage patrimonial), propositions d'orientations : **En cours**

2 - Délimitation du périmètre de la ZPPAUP et de ces différentes entités : **En cours**

3 - Propositions localisés de mesures de protection et de mise en valeur

4 - Formalisation du projet de règlement

5 - Présentation en CRPS

- date de l'exécution effective :** Fin premier semestre 2010

Moyens financiers :

Coût : 52 965€

Fonds propres : 17 537€

Aides/subventions : 35 428€

Partenaires et outils pour mettre en oeuvre l'action :

Les architectes, DIREN, DDEA, DRAC

Outils informatiques

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°2.2.1. 01

**ETUDE SUR LA FRANCHISSABILITE PISCICOLE DU SEUIL DES
AUBAREDES A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude:** L'objectif est de faciliter la franchissabilité piscicole de la Digue des Aubarèdes sur la Dordogne de tous les salmonidés. Il s'agit de réaliser un dispositif qui permettra de faciliter le franchissement des poissons vers le plan d'eau en amont : dimensionnement, positionnement, débit, asservissement des clapets afin de limiter les interventions extérieures. Il est à noter que le plan d'eau alimente un stade d'eaux vives.

- **Réalisation :**

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Maîtrise d'œuvre Ginger Environnement

- **phasage :** en cours

- **date de l'exécution effective :** 2010

Moyens financiers :

Coût : 41 000€ TTC

Fonds propres :

Aides / subventions : A définir

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°2.2.4. 01

PLANTATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Étude :** Sur le plan environnemental, économique et social la municipalité a pour objectif prioritaire les économies de la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Elle doit donner l'exemple et favoriser la sensibilisation de la population.
- **Réalisation :** création d'un décor floral réduisant des 2/3 les arrosages, le nettoyage et l'utilisation de produits phytosanitaires.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** mise en place pour 3 ans de plantes vivaces sur les réserves de terre de l'entrée de l'avenue Lobbé. L'utilisation de paillage supprime l'usage de désherbant et limite les arrosages.
 - **date de l'exécution effective :** avril 2009

Moyens financiers :

Coût : 550 €

Fonds propres : 150 €

Aides / subventions : primes de 400€ obtenues au concours Régional et Départemental des Villes et Villages fleuris 2008

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Régional et Conseil Général

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 5](#)

FICHE ACTION N°2.2.4. 02

ARROSAGE COMMUNAL AVEC L'EAU DE LA RIVIÈRE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : La municipalité souhaite économiser les ressources en eau et être exemplaire quant à l'utilisation du réseau d'eau potable.

Aussi elle a décidé l'installation d'une électro- pompe sur le bord de la Dordogne.

- **Réalisation** : La pompe a été installée au mois d'avril afin d'être opérationnelle dès le mois de Mai pour l'arrosage des espaces verts et du lavage des voiries.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : Commune
- **phasage** :
- **date de l'exécution effective** : Avril 2009

Moyens financiers :

Coût : 2200€

Fonds propres : oui

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Services techniques communaux

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°2.2.5. 01

FILTRATION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** L'entretien du réseau d'eau pluviale est de la compétence de la Commune. L'objectif est de filtrer avant leur rejet dans la rivière Dordogne les eaux pluviales présentant des déchets type papiers, plastiques, mégots ...

- **Réalisation :** état des lieux, étude de faisabilité auprès du Conseil Général

- **Exécution :** à déterminer
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :**
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : à définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Préconisation de la DIREN

Pièce(s) justificative(s) N° : 14

FICHE ACTION N°2.3.3.1. 01

**RACCORDEMENT DES PARTICULIERS AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La Commune de Beaulieu étant située dans le site classé « Vallée de la Dordogne », elle suit attentivement le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement. Une partie de la ville n'étant pas aux normes, la Commune a demandé au SIERB qui en a la compétence de réaliser les raccordements.

- **Réalisation :** suppression des rejets d'eaux usées en milieu naturel c'est à dire dans la rivière Dordogne.

- **Exécution :** travaux d'extension du réseau et de mise en conformité des branchements assainissement Av Lobbé et rue Charles Bordes
 - **maître d'œuvre :** Bureau d'études DEJANTE
 - **phasage :**
 - **date de l'exécution effective :** Eté 2009

Moyens Financiers :

Coût : 125 450 € HT

Fonds propres :

Aides/Subventions : Conseil Général de la Corrèze (35%)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°2.3.3.2. 01

**REMISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION DE
BEAULIEU**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La station d'épuration actuelle devient obsolète compte tenu de l'augmentation de la population envisagée lors de l'étude du PLU. Les riverains se plaignent d'émanations nauséabondes compromettant notamment la qualité labellisée d'une minoterie proche.

- **Réalisation:** Objectifs : redimensionner la station d'épuration améliorer les performances de traitement des eaux usées et donc la qualité des rejets issus de la station d'épuration.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :**

- **phasage :** Consultation pour missions de maîtrise d'œuvre en cours.

- Projet de travaux attendu pour début 2010.

- Début des travaux : automne 2010

- **date de l'exécution effective :** à définir

Moyens Financiers :

Coût : 2 900 000 € HT

Fonds propres :

Aides / subventions : Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Général de la Corrèze (les taux restent à définir)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général pour la conduite opérationnelle du projet

Pièce(s) justificative(s) N° : 30

FICHE ACTION N°2.4.2. 01

GESTION DES DECHETS

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** L'obtention d'une fleur au Concours Régional des Villes et villages fleuris nécessite le traitement esthétique des containers d'ordures ménagères et de tri sélectif. Il doivent rester fonctionnels c'est à dire accessibles aux utilisateurs tout en étant intégrés à l'environnement urbain. Leur aspect ou leur absence peuvent constituer une nuisance.

- **Réalisation :** sensibilisation des habitants, achats groupés de containers individuels quartier de l'Abbatiale et Boulevard de Turenne, suppression des containers d'OM Boulevard de Turenne, déplacement des containers de tri sélectif de la place Albert vers le Pont, habillage en bois des containers de tri sélectif de la Place du Champs de Mars.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : à définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Habitants, SIRTOM

Pièce(s) justificative(s) N° : 30

FICHE ACTION N°2.4.4. 01

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Afin de diminuer d'un tiers les déchets ménagers le SIRTOM a mis en place dans chaque commune une opération d'achat groupé de composteurs individuels de jardin à un prix modique. La commune a décidé d'accompagner cette action pour sensibiliser les habitants à composter les déchets de table et les déchets verts.

- **Réalisation :**

- organisation à la Maison du Département d'une exposition prêtée par le SIRTOM sur **le tri sélectif** avec un accent particulier sur **le compostage**, panneaux prêtés par l'ADEME sur les achats éco-citoyens diminuant les déchets.

- film sur le compostage prêté par Corrèze Environnement

- réunion d'information/formation ouverte au public sur le compostage organisée conjointement avec le SIRTOM, distribution des composteurs commandés en janvier.

- **information et sensibilisation** des écoles et du collège

- **Exécution**

- **maître d'œuvre :** commune, SIRTOM

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** fin mars 2009

Moyens financiers :

Coût : Néant

Fonds propres :

Aides/subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SIRTOM, Conseil Général, ADEME, Corrèze Environnement, habitants

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.1.1.3. 01

LES ECONOMIES D'EAU

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude:** La préservation de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité est une priorité de la municipalité. Selon le slogan de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « L'eau la moins chère est celle que nous ne consommons pas ».

- **Réalisation :** Contrôle des fuites d'eau : vérification/installation/réglage de boutons pressoirs et contact avec la SAUR, délégataire du SIERB pour optimiser l'entretien du réseau d'eau potable (installation de compteurs pour détecter les fuites diffuses, programme de remplacement des tronçons défectueux)

Réunion de sensibilisation des utilisateurs de locaux communaux et de la population sur les moyens simples d'économiser l'eau.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** à définir 2010/2011

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Agence de l'Eau Adour Garonne, SIERB, SAUR, Agents Communaux, utilisateurs des locaux communaux, acteurs économiques, habitants

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.1.1.3. 02

PROTECTION DE LA PRISE D'EAU DU BATTUT

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat Intercommunautaire BBM Eau

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Le SIERB a pour projet de supprimer la prise d'eau du Battut car elle ne remplit pas les garanties sanitaires attendues.

Une nouvelle prise d'eau sera créée plus en amont, sur la commune de Brivezac, par le Syndicat Intercommunautaire BBM Eau. Elle répondra aux besoins du SIERB et du Syndicat des Eaux de Roche de Vic.

- **Réalisation :** Objectifs : créer, protéger et sécuriser la prise d'eau d'une capacité de 11 000 m³/jour

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** le groupement des bureaux d'études DEJANTE SOCAMA POYRY MEDIANDE

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : 740 000 € H

Fonds propres :

Aides / subventions : Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Général de la Corrèze (les taux restent à définir)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général, Agence de l'Eau

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.1.1.4. 01

**INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DES POINTS
D'EAU ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La Commune a décidé de répertorier les fontaines et les différents points d'eau publics et d'indiquer clairement la qualité de l'eau.
- **Réalisation :** Inventaire, étude chimique et réalisation de panneaux
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :**
 - **date de l'exécution effective :** Fin 2009

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions : à déterminer

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.3.3. 01

FÊTE DES DROITS DE L'HOMME

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : ONG Avocats sans Frontière (ASF)

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Le beau projet d'une création d'un événement de portée nationale et internationale, la fête des Droits de L'Homme à Beaulieu sur Dordogne est né de l'initiative d'un Bellocois. Pétri de valeurs humanistes et avocat sans frontière lui même, il a été le témoin de l'engagement solidaire spontané de son entourage pendant le Seconde Guerre Mondiale. Il puise l'énergie pour la défense des Droits de L'Homme à travers le monde dans le souvenir de familles revenant dans les années 50 « remercier ses grands parents de les avoir accueillis, cachés, nourris ».

- **Réalisation :** Faire partager cette énergie sur une terre d'accueil autour d'une fête citoyenne pendant trois jours le 4, 5 et 6 juin 2010, mobiliser le grand public, sensibiliser aux Droits de l'Homme, présenter ASF France et générer du soutien.

- **Exécution :** découverte du travail quotidien d'ASF, du patrimoine de Beaulieu en lien avec les Droits de l'Homme, spectacles et animations, expositions en rapport avec les valeurs universelles et la dignité humaine, débat télévisé sur France Télévision

-maître d'œuvre : Avocats Sans Frontière, Commune de Beaulieu, Associations

- phasage :

- date de l'exécution effective : 2010

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.4.2. 01

FETE DU SPORT

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Conseil municipal des jeunes en collaboration avec la commune et participation des différentes associations.

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concerné(es) :

Action :

- **Etude et réalisation** : Il s'agit tout d'abord d'une manifestation sportive non compétitive. Par cette manifestation, les clubs pourront ainsi espérer créer une véritable dynamique attirer de nouveaux membres. La fête des sports a également pour finalité d'offrir un panel large d'activités et de transmettre les valeurs que véhicule le sport. De plus, Beaulieu dispose de multiples infrastructures très diverses (stade de rugby, stade d'eaux vives, gymnase, base nautique, de grandes places,...) capables de répondre aux exigences de ce type de manifestations.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : conseil des jeunes

- **phasage** : concept à poursuivre

- **date d'exécution effective** : La journée a débuté le 19 août 2009 à 13h par un défilé des associations, des stands des différentes associations parsèmeront la ville. Les clubs proposeront gratuitement sur les emplacements définis des activités d'initiation, des démonstrations de type spectacle ainsi que des matchs sur l'après-midi. Cette journée prendra fin vers 18h, et sera suivie d'un pique-nique et d'une soirée festive.

Moyens financiers :

Coût : 1000 €

Fons propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

[Pièce\(s\) justificative\(s\) N° : 85-86](#)

FICHE ACTION N°3.5.3. 01

ACCUEILLIR LA POPULATION AVEC QUALITE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : Afin de mieux communiquer avec ses habitants et pour favoriser la cohésion sociale, la municipalité a souhaité faciliter la transmission des informations municipales, associatives, inter-associatives,...

- **Réalisation** : En utilisant des supports variés :

- Accueil spécifique des nouveaux habitants (invitation personnalisée aux vœux de la municipalité, offre d'une plante vivace)

- Informations régulières sur les services municipaux, de la Communauté de communes et les différents organismes (SIRTOM, SIERB...), remise d'un petit livret

- Informations sur les aides concernant l'amélioration de l'habitat et sur les organismes compétents.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : commune

- **phasage** :

- **date de l'exécution effective** : courant 2010

Moyens financiers :

Coût : à définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°3.6. 01

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES
TECHNIQUES INCLUANT DES CRITERES DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Le local technique actuel n'est plus adapté. Il n'est pas assez spacieux pour abriter tous les véhicules et engins. Le local de stockage des peintures, solvants et produits phytosanitaires n'est pas aux normes. Le local des agents communaux n'est plus conforme. L'emplacement actuel doit être libéré pour l'accès à la nouvelle maison de retraite Hospitalor.

- **Réalisation :** il a été décidé de réaliser un nouveau local de 400m² avec auvent de 64m² au lieu dit la Michoune. Il comportera une zone de bureaux et une zone de stationnement de véhicules. L'isolation des bureaux et l'installation électrique seront conformes aux normes en vigueur. Il est prévu l'installation de panneaux solaires, la récupération des eaux pluviales pour le lavage des véhicules, un bac de rétention des eaux de lavage, une fosse d'entretien.

- **Exécution**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** 2010

Moyens financiers :

Coût : 250 000 € hors taxes

Fonds propres : 85%

Aides / subventions : 15%

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Architecte, Conseil Général, Entreprises

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.1.2. 01

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Action :

- **Étude** : Suite aux élections municipales, une dynamique s'est créée autour de la nouvelle équipe municipale. La création du CMJ est nécessaire afin de mobiliser et d'associer les jeunes à la politique de la commune. Le CMJ est un des éléments de la démocratie locale. C'est un véritable lieu d'apprentissages pédagogiques dans le sens où il initie les jeunes à la vie locale et où il fait découvrir les institutions locales et leurs rôles. Le CMJ permet également le rapprochement inter générationnel. Enfin, il permet d'instaurer un dialogue entre les citoyens et les élus.

- **Réalisation** : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instituer un comité consultatif de la jeunesse (Conseil Municipal des Jeunes), pour la durée du présent mandat, qui pourra être consulté sur des projets relatifs à l'environnement, le cadre de vie, l'animation de la cité.

- de fixer sa composition à 15 membres. Les jeunes sont élus pour une durée de mandat de 2 ans ce qui leur permet de suivre l'aboutissement des projets les plus longs, mais aussi de créer une cohésion au sein du conseil pour un travail plus efficace.

Le mode de scrutin est le suffrage universel direct. Les élections concernent 10 membres du CMJ soit 2 élus dans chacune des classes de CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 3ème. Les 5 autres sièges seront occupés par de jeunes volontaires n'excédant pas l'âge de 23 ans.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : commune

- **phasage**: action permanente

- **date de l'exécution effective** : 2009

Moyens financiers :

Coût : financement sur le budget communal

Fonds propres : 100%

Aides / subventions : en fonction des projets

Partenaires :

Collège, Conseil Général, Ministère de tutelle, Associations.

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.1.2. 02

CREATION DE COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu Sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : Dans le souci de développer la démocratie participative et donc de favoriser la parole et l'implication des citoyens dans la vie de la commune, le Conseil municipal a proposé la mise en place de Commissions extra municipales
- **Réalisation** : Sensibilisation de la population sur les thèmes proposés (organisation de réunions, affichage), valorisation du réseau associatif, ouverture du Bulletin municipal aux Commissions.
- **Exécution** :
 - **maître d'œuvre** : commune
 - **phasage** : Fonctionne déjà : une 1^{ère} Commission extra municipale « Environnement, Développement Durable » créée en novembre 2008.
 - **date de l'exécution effective** : En projet : Une 2^{ème} Commission extra municipale « Social et Réinsertion » est en cours de création et devrait être opérationnelle courant 2010.

Moyens financiers :

Coût : à chiffrer (travail administratif, mise à disposition de salles)

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Associations, habitants

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.1.2. 03

**CREATION D'UN BULLETIN MUNICIPAL A THEME ET
OUVERT SUR LA VIE DES COMMISSIONS**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La Commune souhaite informer de façon régulière, détaillée et agréable, l'activité de la municipalité et la vie de la commune : les réalisations, les projets en cours d'étude et leurs avancements et les futurs projets conformes à ces engagements.

- **Réalisation :** Dès le début 2008 a été créé un journal municipal trimestriel de quatre pages. Un thème central est développé dans les feuillets en couleurs. Les feuillets intérieurs en bleu concernent la vie des 8 commissions communales. Chaque commission réalise son article. Il est question pour 2010 de permettre aux commissions extra-municipales de communiquer sur leur activité.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :** parution trimestrielle

- **date de l'exécution effective :** 2010 (commissions extra-municipales)

Moyens financiers :

Coût : 1160 € par bulletin

Fonds propres : oui

Aides / subventions : non

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.1.3. 01

**PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET DE LA
COMMUNE**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude:** la municipalité souhaite créer un nouveau site Internet afin d'établir un lien de proximité avec les habitants et les visiteurs. Ce site permettra de trouver toutes les informations concernant la vie de la cité. Le bulletin municipal sera également mis en ligne et des liens seront créés afin de faciliter les démarches administratives. D'autres liens seront aussi mis en place avec l'Office de Tourisme, les Associations...

- **Réalisation :**

- **Exécution**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :** début de la conception : début 2010

- **date de l'exécution effective :** fin 2010

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :31

FICHE ACTION N°4.2.1. 01

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : Elaboration du plan local d'urbanisme prescrit par délibération du 24 mai 2005
- **Réalisation – enjeux** : Plusieurs facteurs ont conduit le conseil municipal à prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Du fait de l'absence de document d'urbanisme, la commune se trouve régulièrement en difficulté lors de l'instruction des permis de construire notamment en raison de la présence de milieux naturels particulièrement riches (périmètre Natura 2000, site inscrit sur l'inventaire des sites de la vallée de la Dordogne...), de monuments historiques de qualité (abbatiale, chapelle des Pénitents,...), d'une topographie accidentée, d'un risque d'inondation...

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** :

- **phasage** :

Phase 1 – Constat diagnostic - (**phase réalisée septembre 2007**)

Phase 2 – Enjeux et élaboration des scénarii d'aménagement et de développement durable (**2008**)

Phase 3 – Le projet d'aménagement de développement et développement durable - **débatu en CM du 21 avril 2009** : Le PADD définit la volonté de la municipalité en matière de développement durable en particulier la sauvegarde des paysages : maintenir des zones naturelles et agricoles, éviter « le mitage », favoriser les constructions près du bourg, éviter le « tout voiture », mise en valeur du patrimoine architectural et établit des préconisations en matière d'énergies renouvelables, économie d'eau, gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Phase 4 – Elaboration du dossier de PLU – (**Juillet 2009 : L'élaboration du règlement est en cours**).

Phase 5 – Dossier d'approbation – fin PLU : décembre 2009

- **date de l'exécution effective** : 2009

Moyens financiers :

Coût : 50 022,70 €

Fonds propres : 16 562,70€

Aides/subventions : 33 460€ (CG et Dotation Générale de Décentralisation en matière d'urbanisme)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Le diagnostic a été réalisé par le bureau d'étude Aprim.

La DDE a réalisé le porté à connaissance de l'Etat.

Bureaux d'études : CITADIA – BIOTOPE (acte d'engagement du 3 septembre 2007)

Autres partenaires : SDAP – DDE Subdivision Brive Sud - CAUE

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 01

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIERE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Les élus de la Commune se sont engagés à réaliser des aménagements de sécurité nécessaires et souhaités par la population, en particulier ralentir la vitesse souvent excessive et dangereuse. Des études par quartiers sensibles ont été menées.

- **Réalisation :**

- **Zone aménagée entrée ville D 940 et av Général De Gaule :** demi-tour, ligne continue, panneau flash 50, panneau indiquant niches pour croisement des poids lourds, balisettes fluorescentes pour sécuriser le cheminement piétonnier, 2 emplacements handicapés

- **Estresses/ La Milliague :** panneau sortie d'usine, panneau 70km/h, panneau sortie de véhicule, aménagement d'un stop en descente de la route de Sioniac devant la Chapelle du Port bas

- **Av du 8 MAI (abords Ecole) et rue du Pavé :** cédez le passage boulevard des Estruels, sécurisation d'un trottoir le long du gymnase et du parking de la crèche (pose de barrières et de rondins en bois de protection des piétons)

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :**

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** Eté 2009

Moyens financiers :

Coût : 25 610 €

Fonds propres :

Aides / subventions : 4200 € (Amendes de Police)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général, Commune

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 02

RESTAURATION DE L'ABBATIALE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action : Restauration du clocher et du transept de l'abbatiale Saint Pierre

- **Etude :**

- **Réalisation :** Le centre ancien de Beaulieu qui s'est organisé dès le XIIème siècle autour de l'ancienne abbaye compte un grand nombre d'édifices classés et inscrits. La sauvegarde de notre Abbatiale Saint Pierre qui est un des monuments les plus importants du Bas Limousin, nécessite des travaux urgents sur le choeur, le clocher et le transept : charpente, toiture, maçonnerie, menuiseries, vitraux...

Le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux qui s'étaleront sur plusieurs années et qui devraient atteindre environ 2,5 millions € TTC. Une première tranche de travaux estimée à près de 900 000 € TTC est lancée. Elle concerne le clocher et le transept. La première réunion de chantier a eu lieu le 12 février 2009. La durée prévisionnelle des travaux est de un an.

Pour l'instant les phases suivantes ne sont pas encore programmées. Chaque phase fera l'objet d'une étude préalable.

Toutefois la deuxième tranche pourrait concerner la restauration des élévations du transept et les tourelles. Elle est estimée à 435 000 € H.T. – 520 260 € T.T.C

- **Exécution :**

- **Maître d'ouvrage :** DRAC Limousin

- **Maîtrise d'œuvre :** M MANCIULESCU – architecte en chef des monuments historiques

- **Date de l'exécution effective :** prévision début année 2010

Moyens Financiers :

Coût : 900 000€ TTC

Fonds propres : 192 203, 81€

Aides/subventions : Etat, CG, CR, FCTVA

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Action inscrite dans le plan de relance de l'Etat.

DRAC Limousin

Architecte en chef des monuments historiques

Conseil général

Conseil régional

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 03

**AMENAGEMENT POUR LA SECURISATION DES PIETONS ET
EMBELLISSEMENT**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La municipalité a souhaité sécuriser les passages pour piétons favoriser le cheminement piétonnier, lutter contre le « tout voiture », mettre en valeur le quartier de l'Abbatiale, organiser le stationnement et la circulation, embellir la cité.

- **Réalisation :**

- barrières de sécurité fleuries av Du Général De Gaulle
- Réfection adaptée aux normes d'un trottoir avec barrières de sécurité fleuries
- zone piétonne et à stationnement limité dans le quartier de l'Abbatiale, installation de bacs

- fleurissement de la rue piétonne de la République
- sens unique du boulevard Saint Rodolphe de Turenne
- installation d'une serre de jardin
- participation au Concours Régional et Départemental des Villes et Villages fleuris et application des recommandations des Jury

- participation à des formations concernant le fleurissement

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** 2010

Moyens financiers :

Coût : - Zone piétonne :	4500 €
- Trottoir : carrefour avenue Général De Gaulle :	5333 €
- Sens unique Boulevard Saint Rodolphe de Turenne, barrières 2009:	3229 €
- Barrières 2008 :	2516 €
- Serre + terrassement:	3000 €

Fonds propres : oui

Aides / subventions : néant

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général (pour la signalétique)

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 04

**REFECTION DES PANNEAUX « INFORMATION-
EXPOSITION » DE LE CHAPELLE DES PENITENTS**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu Sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : Suite à la restauration de la Chapelle des Pénitents, ces 8 panneaux ont été conçus et réalisés en 1991 par le Conservateur des objets mobiliers pour être exposés à l'intérieur de la Chapelle, afin de présenter l'histoire de Beaulieu et de sa Chapelle. Actuellement en mauvais état, ils nécessitent d'être rénovés.

- **Réalisation** : Réfection sur le plan de leur réalisation technique : impression, plastification, supports +collage.

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : commune
- **phasage** :
- **date de l'exécution effective** : 2010

Moyens financiers :

Coût : 693 €

Fonds propres : oui

Aides/subventions : non

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Association du Patrimoine (à l'étude)

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 05

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** les élus de la Commune se sont engagés à réaliser des aménagements de sécurité nécessaires et souhaités par la population, en particulier ralentir la vitesse souvent excessive et dangereuse. Des études par quartiers sensibles ont été menées.

- **Réalisation :**

- **Avenue du Général De Gaulle de l'entrée Nord de Beaulieu à la Place Marbot :** zone 30 Kms/h

- **Avenue du 8 MAI et rue du Pavé :** *un projet est à l'étude : après la construction de la Maison de Retraite Hospitalor

- *création d'un rond point surélevé en pavé au carrefour de l'av 8 Mai et de la rue Delattre de Tassigny

- * zone 30 av du 8 mai

- *haie végétale de protection du trottoir de l'école au collège

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :**

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** 2010/2011

Moyens financiers :

Coût : A définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 06

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHAMPS DE MARS

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteurs de l'action : Commune – SIERB – Conseil Général – ERDF – France Telecom

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

• **Etude :** Le bureau d'étude « Atelier de Paysage » à LIMOGES – Monsieur Thierry VIVIANTE a présenté le rapport d'étape n° 3 relatif à l'aménagement de la Place du Champ de Mars, lors d'une réunion qui a eu lieu le 24 janvier 2008 au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

Circulation, stationnement : mise en place d'un sens unique, d'une déviation pour les camions par le D12, d'une zone en plateau réglementée en zone 30, évaluation des places de stationnement (environ une centaine). Des solutions techniques ont été présentées : emplacement des caniveaux, matériaux employés, principe d'éclairage discret ...L'enfouissement des réseaux aériens sera réalisé en même temps. ERDF a fait part de son accord pour le financement de l'effacement de ses réseaux. Les travaux concernant le réseau d'assainissement seront réalisés par le SIERB et la mise aux normes du réseau des eaux de ruissellement et des eaux pluviales sera effectuée par la Commune. Des préconisations précisent l'utilisation de matériaux et mobiliers simples (lignes et couleurs simples). Des conventions d'occupation du domaine public devront être passées avec les cafetiers.

• **Réalisation :** réalisation APD et coordination du chantier : service technique du conseil général.

• **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Service technique Conseil Général
- **phasing :** Date de lancement prévue : début octobre 2009
Date d'achèvement prévue : avril 2011
- **date de l'exécution définitive :** à définir

Moyens financiers :

Coût : 837 626 TTC

Fonds propres : 390 785 TTC

Aides / subventions – participation des autres maîtres d'ouvrage : 446 841 €

Attention – l'étude financière doit être affinée.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil général ERDF FT SIERB

Aménagements d'espaces publics : aménagements de surface, éclairage public, aménagements de sécurité – maître d'ouvrage commune

Réseau eau pluviale – maître d'ouvrage : commune

Assainissement eau usée : maître d'ouvrage SIERB

Assainissement eau potable : maître d'ouvrage SIERB

Aménagement esthétique des réseaux électriques : maîtrise d'ouvrage ERDF

Aménagement des réseaux téléphoniques : maîtrise d'ouvrage France télécom

Travaux sur la route départementale en travers de la place : le Département 19



Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.2. 07

REOUVERTURE DE L'IMPASSE DE LA BRIDOLLE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** L'impasse de la Bridolle présente un intérêt historique par la présence du blason ancien de la ville sculpté sur la voûte d'une ancienne porte. La ruelle montre également les vestiges d'une prison du 14ème siècle dont ils restent des éléments remarquables comme une fenêtre renaissance en saillie et une échauguette. La porte d'accès et la rue se sont trouvées privatisées au fil des années par les riverains. Sur demande circonstanciée de l'Association du Patrimoine de Beaulieu, la Commune a décidé de la rendre publique et de la mettre en valeur.

- **Réalisation :** ouverture de la porte d'entrée, suppression des canalisations le long des bâtiments (travaux d'assainissement pris en charge par le SIERB et travaux pour les eaux pluviales pris en charge par la commune) afin d'améliorer l'aspect des façades des maisons bordant l'impasse, sensibilisation du propriétaire concernant la réfection de la voûte d'entrée, éclairage du blason avec des spots.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune et SIERB
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : à déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SIERB

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.2.3. 01

**PARTICIPATION AU CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES
FLEURIS**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Depuis l'année 2000, la Commune s'inscrit au Concours Départemental des Villes et Villages fleuris. Depuis 2005, elle est récompensée et est sélectionnée pour concourir au plan régional. En 2005 et 2007, elle a obtenu le 3^{ième} prix et en 2008 le 4^{ième} prix. En 2009, les efforts d'embellissement, la prise en compte des recommandations des jurys ont permis d'obtenir le 1^{er} prix ex aequo et la première fleur.

- **Réalisation:** Application systématique de notions de développement durable : fleurissement harmonieux, volonté de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, massifs de plantes vivaces, économies d'eau, limitation de l'utilisation de désherbants, efforts pour masquer les conteneurs de déchets (voir les fiches correspondantes)

Projet : faire appel au CAUE pour l'aménagement paysager des abords de la Chapelle des Pénitents, de la Place des Pères, des jardins de la Miséricorde

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :**
- **date de l'exécution effective :** septembre 2009

Moyens financiers :

Coût : 4500€

Fonds propres : oui

Aides / subventions : sous forme des prix attribués à la commune

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil Général

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.4.2. 01

**ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE
MAISON DE RETRAITE PRIVEE « HOSPITALOR »**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action : Achat d'un terrain au lieu-dit « La Michoune »

- **Etude :**

- **Réalisation :** La commune a décidé d'acheter un terrain qui sera ensuite rétrocédé à HOSPITALOR par le biais d'un échange de l'ensemble des bâtiments et des terrains qui appartiennent actuellement à HOSPITALOR.

La rénovation de la maison de retraite « la Miséricorde » a du être abandonnée en raison des surcoûts inhérents aux contraintes architecturales.

La commune souhaite conserver sur son territoire, la maison de retraite Hospitalor qui représente une activité économique importante. Il est nécessaire de proposer un terrain pour permettre une nouvelle construction à brève échéance. En effet HOSPITALOR doit pouvoir présenter rapidement un projet lui permettant de répondre aux normes de sécurité et à un niveau de service satisfaisant pour ses résidents.

La commune a donc engagé des négociations avec différents propriétaires ayant des parcelles situées à proximité du centre bourg et d'une surface suffisamment importante pour permettre la réalisation de ce projet.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** fin 2009

Moyens Financiers :

Coût : Les frais d'acte estimés à 2 300 € seront à la charge de la commune.

Les frais de géomètre nécessaires à cette transaction seront à la charge de la commune, compte tenu de la difficulté pour trouver des terrains d'une surface aussi importante à proximité du centre bourg,

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle située au lieudit « La Michoune », cadastrée section AE n° 708 pour **62 a 98** au prix de 15 € le m2 net (environ 100 000€)

Fonds propres :

Aides/subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.4.2. 02

**RENOVATION DES CUISINES DU CENTRE HOSPITALIER
GERIATRIQUE PUBLIC**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Centre Hospitalier Gériatrique

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Mise aux normes de la cuisine du Centre Hospitalier Gériatrique.
- **Réalisation :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :**
 - **date de l'exécution effective :** à déterminer

Moyens financiers :

Coût : A déterminer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°4.5.1. 01

CREATION D'UN COLUMBARIUM

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu Sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La Commune a décidé par délibération du 16 décembre 2008 l'installation d'un columbarium au cimetière de Beaulieu en Coursac.
- **Réalisation :**
- **Exécution :**
 - maître d'œuvre : commune
 - phasage :
 - date de l'exécution effective : 2010

Moyens financiers :

Coût : 4877€

Fonds propres : 3009€

Aides / subventions : 1868€

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Entreprises de Travaux

Subvention Conseil Général, Dotation Globale d'Equipement

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.1.1. 01

**SOUTIEN A UNE AGRICULTURE PAYSANNE DE PROXIMITE
ET/OU BIOLOGIQUE**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude** : La municipalité souhaite d'une part favoriser la mise en réseau des producteurs de proximité et/biologiques et d'autre part accroître la sensibilisation de la population à la production locale.

- valorisation du marché du samedi matin
- action de sensibilisation auprès de la population.

- **Réalisation** : projet en cours d'élaboration avec plusieurs producteurs

- **Exécution** :

- **maître d'œuvre** : commune
- **phasage** :
- **date de l'exécution effective** : 2010

Moyens financiers :

Coût : à définir

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Producteurs, associations

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.5.1. 01

**CONSULTATION POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING
MUNICIPAL DU PONT**

Date de création : 2009

Mise à jour

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :**

- **Réalisation :** Consultation pour une délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal

La commune ne possède pas les moyens techniques et les moyens en personnel permettant un fonctionnement et une gestion optimum, et, permettant d'assurer la commercialisation du camping.

Pour ces raisons, il a été décidé d'avoir recours à une délégation de service public pour confier la gestion du camping en fixant les objectifs suivants :

- Accroître les performances du camping en terme de fréquentation pour accroître globalement les retombées sur l'économie et l'emploi local,

- Accroître globalement la qualité d'accueil pour développer la notoriété de la commune,

- Mettre en place une gestion professionnelle tout en conservant au site sa vocation d'espace ouvert au public sur une partie de la zone concernée, pour la promenade, la pêche, les activités ludiques et sportives.

- Poursuivre et améliorer l'accueil des groupes, en particuliers des jeunes, dans l'aire naturelle, que leur activité soit ou non spécialisée dans le domaine du canoë kayak.

- Accueil des campings caristes afin de dégager les emplacements intérieurs de Beaulieu, d'améliorer la qualité d'accueil et d'accroître l'offre.

- Compléter l'offre de service de la Communauté de Communes du Sud Corrèzien, qui a créé le stade d'eaux vives qui longe tout le camping.

L'ensemble de ces objectifs sera réalisé tout en veillant à valoriser la qualité paysagère et environnementale du site et la gestion des nuisances et des déchets.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** fin 2009

Moyens financiers :

Descriptifs des travaux prévus : Amélioration des équipements d'accueil et des espaces collectifs, aire de jeux, installation de bungalows

Coût des investissements prévus : 300 000 € à la charge du délégataire qui sera choisi.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action : Le délégataire pourra solliciter les subventions attribuées à ce type de structure par le conseil général

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.5.1. 02

EXTENSION DU VILLAGE DE VACANCES

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat Intercommunal d'Equipe ment de Beaulieu

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** L'objectif est de créer 30 nouveaux hébergements pour accroître la capacité d'hébergement du village de vacances.

- **Réalisation:**

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Maîtrise d'œuvre Neveu Rouyer architecte mandataire
- **phasage :** Projet de travaux attendu pour 2010
Début des travaux : fin 2010
- **date de l'exécution effective :** non définie

Moyens financiers :

Coût : 1 640 312 € HT

Fonds propres :

Aides / subventions : A définir

Feder Limousin, Conseil Régional, Conseil Général et la redevance du futur délégataire M Vacances couvriront la part d'autofinancement du SIERB

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Partenaire : le Conseil Général de la Corrèze assure la conduite d'opération du projet

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.5.1. 03

REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE BEAULIEU

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Syndicat intercommunal d'Equipe ment de Beaulieu

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s)

Action :

- **Etude :** L'objectif est de réhabiliter les logements du Village de Vacances. La société VVF ne renouvelle pas son contrat d'exploitation qui expire fin 2009. La base nautique proche est gérée par le SIERB. Aussi, une consultation a été menée pour confier, par le biais d'une DSP, l'exploitation du VV et de la base nautique à un gestionnaire unique : M Vacance.

- **Réalisation :** Le nouveau complexe touristique devra respecter les zones Natura 2000, site protégé Vallée de la Dordogne et prendre en compte le risque d'inondation. La DIREN est favorable à ce projet.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** LEBARON
- **phasage :** début travaux 2010
- **date de l'exécution effective :** non définie

Moyens financiers :

Coût : 2 379 477 € HT

Fonds propres : A définir

Aides / subventions : A définir

Feder Massif Central, Conseil Régional, Conseil Général et Délégation Régionale du Tourisme (Etat), la redevance du futur délégataire M Vacance couvrira la part d'autofinancement du SIERB

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Partenaire : le Conseil Général de la Corrèze assure la conduite d'opération du projet

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.5.2. 01

RÉFECTION DES PANNEAUX DE L'HISTOIRE DES GABARES ET DE L'EMBARCADÈRE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Dans le but d'améliorer l'accueil des touristes, il a été décidé la mise en valeur du quai Faugère, de la gabare et de son environnement.
- **Réalisation :** réfection des panneaux d'information de l'histoire des gabares et de l'embarcadère.
- **Exécution :**
 - maître d'œuvre : Commune
 - phasage : 2009 panneaux
2010 embarcadère
 - date de l'exécution effective : 2010

Moyens financiers :

Coût : 1100€ pour les panneaux. Pour l'embarcadère : à définir

Fonds propres : oui

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.6.3. 01

**DIMINUTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES PAR LA COMMUNE ET
SENSIBILISATION DE LA POPULATION A CES PRATIQUES**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Étude :** La municipalité souhaite diminuer l'utilisation des produits chimiques en particulier les désherbants pour améliorer la qualité de l'eau. Au printemps 2009, les services communaux n'ont pas utilisé d'herbicide sur les surfaces imperméables telle que les voiries. La conséquence est l'apparition « d'herbes indésirables » qui nécessite de recourir au désherbage manuel et à un désherbeur thermique.

- **Réalisation :** réunion d'information ouverte au public sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les méthodes alternatives.

- **Exécution :**

- maître d'œuvre :** commune

- phasage :**

- date de l'exécution effective :** automne 2009 ou printemps 2010

Moyens financiers :

Coût : néant

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

FREDON - GRABLIM

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.6.3. 02

**MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES D'ECONOMIE
D'ACHAT ET D'UTILISATION DE PAPIER ADMINISTRATIF**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Les Services Administratifs de la commune sont très sensibilisés à la nécessité de limiter l'utilisation de documents papier.

- **Réalisation :** la Commune va intensifier les mesures d'économie grâce à l'adhésion au Contrôle de la Légalité et au Centre de Gestion du Personnel par internet, à un copieur performant avec usage systématique recto verso, contrôle de l'arrivée des fax au niveau du poste d'accueil et refus des fax indésirables, à la demande aux différents services d'envoi par mél, au recyclage des catalogues papiers et demande aux expéditeurs de stopper leur envoi pour préférer la consultation sur site Internet, à la suppression du Journal Officiel papier et à sa consultation sur Internet, à l'utilisation modérée de pochettes plastiques et de cartouches d'encre avec préférence pour le gravage sur CD, à l'information des manifestations par mél, à la sensibilisation du Personnel et des Elus, à l'ouverture d'une classe numérique à l'Ecole Primaire.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune

- **phasage :**

- **date de l'exécution effective :** 2009 et 2010

Moyens financiers :

Coût : pour la classe numérique 14 350 €

Fonds propres : 5350 €

Aides / subventions : 9000 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Etat

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.6.3. 03

ELABORATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

• **Etude :** Devant la volonté affichée de la municipalité d'être exemplaire, et donc de diminuer l'utilisation de désherbant chimique une étude est en cours pour l'élaboration d'un plan de désherbage. L'objectif est de déterminer les zones à désherber manuellement, avec le désherbeur thermique, avec la débroussailleuse ou avec en dernier recours dans les zones perméables l'emploi d'un désherbant bio-dégradable à 98% admis en bordure de rivière. L'idée aussi est de tolérer pour améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement la pousse intempestive des herbes dites « indésirables » et d'accepter l'utilisation de méthodes alternatives aux pesticides.

• **Réalisation :** désherbage manuel des voiries et utilisation d'un désherbeur thermique

• **Exécution :**

- **maître d'œuvre :**

- **phasage :** essai non utilisation désherbants/utilisation d'un désherbeur thermique au printemps 2009

- **date de l'exécution effective :** plan de désherbage au printemps 2010

Moyens financiers :

Coût : 527€ TTC

Fonds propres :

Aides / subventions : 100% par la Communauté de Communes

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Communauté de Commune pour l'achat du désherbeur thermique

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.6.3. 04

REFECTION DES REVETEMENTS VOIRIE A L'ENROBE TIEDE

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Dans un souci de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la Commune de Beaulieu a décidé d'opter pour l'utilisation de l'enrobé tiède en zone urbaine (gain énergétique -20% et émissions de gaz à effet de serre -30%).
- **Réalisation :** Réfection de la cour de l'Ecole Primaire
Trottoirs du lotissement des Estruels
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :**
 - **date de l'exécution effective :** printemps 2009 (école)
2010 (trottoirs)

Moyens financiers :

Coût : 28 454,80 €

Fonds propres : oui

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Entreprise ATS

Pièce(s) justificative(s) N° :

FICHE ACTION N°5.6.3. 05

**UTILISATION DE PRODUITS ECOLABEL POUR L'ENTRETIEN DES
LOCAUX COMMUNAUX**

Date de création : 2009

Mise à jour :

Porteur de l'action : Commune de Beaulieu sur Dordogne

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Actuellement, la Commune utilise des produits d'entretien certifiés aux Normes Européennes comportant des fiches techniques détaillées permettant la traçabilité.
- **Réalisation :** il a été décidé que lors du réapprovisionnement le responsable commandera des produits d'entretien ecolabel certifiés et comportant des fiches techniques. Un essai est en cours avec un gel WC et un nettoyeur vitres.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** au fur et à mesure du réapprovisionnement
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : A définir (plus élevé que les produits classiques)

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue

Le village de Beaulieu sur Dordogne. s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue.

2. Participation des acteurs locaux et des habitants et évaluation partagée

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'auditeur de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'auditeur en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant le transversalité.

4. Organisation du pilotage

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'auditeur.

Le comité de pilotage réunit une dizaine de personnes volontaires, dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3.

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

COMITE DE PILOTAGE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

Nom / Prénom	Fonction	Téléphone
M. Dagestad		
Mme Dagestad		
M. Martel Guy	Directeur Auberge de Jeunesse	05.55.91.25.42
Mme Neyrat Francette	Elue et Employée à la Poste	05.55.91.18.93
M. Caignaert Jean-Pierre	Gérant de Société	06.71.35.92.99
Mme Bentz Annick	Elue et Pharmacienne	06.80.07.12.08
Mme Legrand Paulette	Association Aînés Ruraux	05.55.91.09.00
Mme Garrelon Françoise		06.77.47.86.72
Mme Ferey Micheline		
M. Héritier Cristophe		06.89.88.34.17
Mme Goujon Annie	Présidente du SEL	05.55.91.25.42
Mme Pochet Michèle		05.55.91.10.31
M. Crepin-Lebcond Jean- Loup		06.75.03.45.34
Mme Valette Isabelle		06.21.47.09.02
Mme Riol Chantal		05.55.91.00.53
M. Champagne Jean		05.55.91.52.09
Mme Champagne Nicole		05.55.91.52.09
Mme Laval Martine		05.55.91.28.48
M. Arnaud Jacques	Elu	
M. Lavergne Yves	Elu	
M. Salecroix Michel	Elu	
M. Gramond Michel	Elu	
Mme Mas Valérie	Elue	
M. Durieux Didier	Elu	
Mme Boulesteix Odette	Elue	
Mme. Monestie Myriam	Elue	
Mme Couloumy Caroline	Elue	

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

Corrèze

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Absents représentés	1
Votants	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, convoqué le vingt-trois juin 2009 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DESCARGUES, Maire.

Étaient présents : DESCARGUES Jacques - LAVERGNE Yves - BENTZ Anniek - DEBORDEAUX Laurence - SALECROIX Michel - COULOUMY Caroline - ARNAUD Jacques - GRAMOND Michel - PETIT Carole - DURIEUX Didier - MAS-LABORDERIE Valérie - NEYRAT-CORTES Francette - BOULESTEIX Odette - COUDERC Damien.

Procuration : MONESTIE Myriam donne procuration à Francette NEYRAT-CORTES

OBJET : Charte « Notre Village Terre d'Avenir »

Caroline COULOUMY, chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 21, rappelle au conseil municipal que : « par délibération du 27 juin 2008, Beaulieu-Sur-Dordogne a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable. L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire qui vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Un diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association qui a permis de définir les actions à mener en matière de :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Épanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

Madame COULOUMY, conseillère municipale, chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 21, communique ensuite les termes de la charte « Notre Village Terre d'Avenir ». La charte précise les différents choix et les actions concrètes s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie de l'Énergie du Développement Durable et de la Mer que la commune souhaite réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Agenda 21 local.

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture de Brive le 8.10.2009
Et de la publication à Beaulieu le 8.10.2009*



Pour extrait conforme
M^{me} Le Maire empêché, l'adjoint
Yves LAVERGNE



UN APERCU de BEAULIEU SUR DORDOGNE

Photo 2.2.1.a

Panneau explicatif sur le sentier



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.2.1.b

Ecloserie



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.2.1.c

Base de loisirs des Aubarèdes



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.2.1.d

La gabare



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.3.3.2

Station d'épuration d'Estresses



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.2.3

Crèche Intercommunale



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.6
Gymnase



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2
Abbatiale



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.4.2
Les Gabariers



Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.4.1
Minoterie



Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.5.1
Village de vacance



Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.5.3
Marché de pays



Source : Photothèque Notre Village

ANNEXES



LA VIE DES COMMISSIONS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Caroline COLAQUJMY, Odette BOULESTEIX, Damien COUCIERT

Les travaux du comité de pilotage se sont poursuivis. 5 réunions ont eu lieu de janvier à juin permettant aux groupes de travail composés d'habitants, de membres d'associations et d'élus de proposer de nombreux projets dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux. Le conseil municipal devra choisir en fonction des priorités pour Beaulieu et les Balcois, des capacités humaines et budgétaires de la commune et de ses partenaires. Chaque action retenue fera l'objet d'une fiche détaillée qui sera versée au dossier de demande de labellisation de l'Agenda 21 communal déposé en juillet auprès de l'association « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette labellisation sera le témoignage de la qualité de notre lieu de vie.



Agenda 21 :

Les travaux du comité de pilotage se sont poursuivis.

Flourissement :

La serre est installée dans les jardins de la Miséricorde. Elle permet un choix de plantes diversifié et la création de compositions nouvelles. Des semis ont été réalisés.

La pompe à eau pour l'arrosage municipal est opérationnelle depuis le mois d'avril. Des plantes vivaces ont été installées à l'entrée de la ville avenue Lobbe. Si l'expérimentation est positive, nous la renouvelerons dans d'autres sites. De nouvelles bordures fleuries ont été installées. Cette année la rue de la République a été fleurie avec des vasques suspendues et un mât.

Le fleurissement participe à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement des communes. Aussi, la Mairie de Beaulieu organise un concours visant à récompenser les plus beaux balcons, fenêtres, jardins et immeubles fleuris. Un dossier « Développement Durable » sera affiché encourageant les économies d'eau, la suppression de désherbage chimique, l'utilisation de plantes peu consommatrices en eau, le compostage.

Désherbage :

Nous avons testé de nouvelles pratiques sans traitement chimique. Nous avons constaté la poussée intensive d'herbes dites « indésirables », ce qui nous a conduit à intervenir manuellement. Une intervention sur les poussées de végétation est donc indispensable. Un dispositif sera arrêté pour les prochains mois. Il prévoira la suspension des traite-



Pompe pour arrosage

ments chimiques. Une intervention par traitement thermique et manuel sera mise en place. Toutefois, quelques interventions chimiques seront maintenues dans certaines zones telles que les cimetières.

Zone piétonne du quartier de l'Abbatiale :

En plus des nombreux contacts bilatéraux, les réunions publiques concernant les habitants et les professionnels du quartier ont eu lieu le 22 avril et 2 juin. La contribution de chacun aux débats a permis de proposer une solution acceptée par la majorité des participants. La circulation et le stationnement seront limités. Le cheminement piétonnier sera sécurisé pour la qualité de vie dans le quartier et la mise en valeur de notre patrimoine historique. La période d'expérimentation aura lieu du 11 juillet au 16 août inclus de 10h à 19h. Une partie de la rue de la République et la rue Zimbardo seront piétonnes. Le stationnement sera interdit place du Marché, place de la Bastille, et rue Ste Catherine. Nous faisons appel à votre bonne volonté pour respecter les règles de stationnement autorisé « minutes » sur les emplacements matérialisés. Le disque de stationnement est obligatoire. Un sens unique et un stationnement organisé est à l'étude autour du Boulevard Saint Roch de Turvix. Il pourrait apporter une dizaine de places de stationnement supplémentaires. Le bilan de la période d'essai est prévu cet automne. Chacun pourra s'exprimer lors d'une réunion de quartier.

Déjections canines :

Il est très désagréable de constater la présence de déjections canines dans les rues. Propriétaires de chiens nous en appelons à votre esprit civique ! Ramassez les croques !

Compostage :

La sensibilisation au compostage des déchets ménagers biodégradables et des déchets verts se poursuit. Des composteurs individuels de jardin sont à votre disposition sur simple demande écrite à remplir en mairie. Une commande aura lieu fin août. Elle sera livrée en octobre. N'hésitez plus ! Cette démarche éco-citoyenne permet de réduire d'un tiers la production d'ordures ménagères à incinérer.





LA VIE DES COMMISSIONS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Caroline COULOUY, Odette BOULESTEIX, Damien COUDERT

Depuis le début Août la Commission Développement Durable a poursuivi sa démarche visant à entreprendre le **changement progressif de nos habitudes et comportements**.

- Au sein des services de la Mairie l'achat de produits écologiques agréés et certifiés est de mise. Pour chaque produit une fiche technique est demandée au fournisseur. Le papier pour imprimante est recyclé. Les envois de documents par mail sont privilégiés.
- La commune a obtenu le 4ème prix du **concours régional des villes et villages fleuris**. Des efforts supplémentaires seront à fournir pour répondre aux critères de sélection dans lesquels entrent de plus en plus les notions de développement durable : respect et mise en valeur du patrimoine architectural, économie d'eau, diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, fleurissement plus harmonieux dans le choix des couleurs et des végétaux, implantation progressive en pleine terre de plantes vivaces moins consommables en eau, engrais et soins. Un travail de fond est à l'oeuvre.
- Une étude a été menée pour l'achat d'une serre. Celle-ci permettra de réaliser des économies lors de l'achat des plants et une plus grande diversité dans le choix des végétaux. Certains végétaux pourront être mis à l'abri durant l'hiver. Une étude a été réalisée pour la mise en place d'une pompe électrique en vue d'utiliser l'eau de la Dordogne pour l'arrosage des plantes. Ces 2 achats seront inscrits au budget prévisionnel 2009.



Jardin de Madame MONS

- **Organisation du concours communal des maisons fleuries.**
La remise des prix a eu lieu le 26 octobre lors de la foire d'Automne. Les premiers prix ont été attribués à : Marie-Rose MONS, catégorie jardin (bonus DD), PÉTIER Jeanne catégorie balcons terrasses, MAURY Marie Jeanne catégorie fenêtres et murs (bonus DD), L'Auberge de Jeunesse catégorie immeubles collectifs, café, restaurants, commerces...
Un bonus "Développement Durable" (DD) a été attribué cette année récompensant les économies d'eau réalisées (systèmes de récupération d'eau pluviale, plantes vivaces) Nous invitons les habitants à réfléchir à un mode de fleurissement, beau, économique et durable et au débarras non polluant.



- Pour l'élaboration du PLU la Commission est vigilante quant à la prise en compte des critères de développement durable afin de protéger les terrains agricoles, les paysages, le site classé "Vallée de la Dordogne". Les habitations devront être construites le plus près possible de la ville pour diminuer les déplacements en véhicules cause d'émissions de CO₂.

- Pour la démarche Agenda 21 une Commission extra-municipale sera constituée ainsi qu'un Comité de Pilotage. Toutes les personnes souhaitant participer au Comité de Pilotage peuvent contacter la Mairie ou Eulth Vergne.

Réunion ouverte à tous les Bellocois, Bellocoises

Le jeudi 15 janvier 2009 à 20h30 à la mairie,
salle du 1er étage.

Nous ferons le point sur l'avancement de la démarche pour promouvoir le développement durable à Beaulieu et le plan d'action AGENDA 21.
Un comité de pilotage sera créé avec la participation des associations et des bellocois.

Des composteurs individuels pour tous

Des composteurs individuels sont à votre disposition en Mairie. Ils sont fournis, pour 30 €, par le Syrtom, syndicat chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Un tiers des ordures ménagères sont organiques et donc biodégradables. Elles peuvent être transformées en compost. La diminution du poids des ordures ménagères permettra une stabilisation du coût de leur traitement et de leur incinération. Leur volume est en constante augmentation (18% en 20 ans). Le compostage est un geste économique et écologique qui permet de produire un amendement naturel pour la terre.



LA VIE DES COMMISSIONS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Caroline Couxury, Odette Boulastraik, Damien Cauderit

Agenda 21 : c'est parti.

La commission développement durable a préparé le lancement de la démarche « Agenda 21 ». Un diagnostic « développement durable » de la commune de Beaulieu sur Dordogne va être effectué. La situation des activités économiques, sociales et environnementales de la commune mais aussi très concrètement les comportements des services de la Mairie vont être examinés afin d'appréier leur compatibilité avec les enjeux d'une gestion respectueuse des besoins des générations futures. Après ce diagnostic un plan d'action sera élaboré pour décider des actions à conduire pour mieux gérer nos déchets, optimiser notre consommation d'eau, mieux prendre en compte les attentes sociales. La démarche est globale mais en restant pragmatique. Il ne s'agit pas de tout remettre en cause mais de changer progressivement nos pratiques quotidiennes. Sur proposition de la commission, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association « Notre Village » qui va nous assister dans cette démarche. A suivre donc.



Légende

Le quotidien... durable.

Sans attendre « l'Agenda 21 » la commission a lancé une campagne en faveur de la propreté de la ville. Une affiche rappelant les gestes de bonne conduite a été apposée chez les commerçants, les tableaux d'affichage. Nous souhaitons que les habitants et les visiteurs de Beaulieu s'interrogent sur la manière d'améliorer la propreté des rues et y participent au quotidien.

Par ailleurs, en collaboration avec la commission voirie, une action de réhabilitation des abords des monuments classés a été entreprise en limitant le stationnement près de la Maison Renaissance et Place des Pères grâce à la pose de bacs en pierres fleuries et la plantation de haies d'arbustes. Des poteaux en bois seront prochainement installés pour interdire aux véhicules l'accès aux allées piétonnières et aux pelouses de la Place des Pères. Consciente que limiter le stationnement autour de l'Abbatiale gêne les riverains, la municipalité mène une réflexion pour créer de nouvelles places de stationnement. C'est un début, il faudra persévérer et améliorer le dispositif.

Le fleurissement et l'embellissement de la ville sont en cours. Des bandières fleuries ont été posées alliant la sécurité et le plaisir des yeux. La commune comme chaque année s'est inscrite au concours départemental des « Villes et Villages fleuris » et organise un concours communal des maisons fleuries. Le jury communal se réunira au mois d'août et la remise des prix aura lieu ultérieurement.

Les membres de la Commission ont également participé aux travaux sur le PLU (plan local d'urbanisme) et aux actions relatives aux travaux dans la commune.

La Commission s'est élargie.

La commission du Développement durable, pour mener ses réflexions, s'est élargie aux compétences de M. 7777 Vergne. Toute autre personne motivée et compétente sur ces thèmes de travail sera la bienvenue dans le groupe.

COMMUNICATION - LOISIRS

La commission développement durable a initié une campagne en faveur de la propreté de la ville. Une affiche rappelant les gestes de bonne conduite a été apposée chez les commerçants, les tableaux d'affichage. Nous souhaitons que les habitants et les visiteurs de Beaulieu s'interrogent sur la manière d'améliorer la propreté des rues.

En collaboration avec la commission voirie une action de réhabilitation des abords des monuments classés a été entreprise en limitant le stationnement près de la Maison Renaissance et Place des Pères grâce à la pose de bacs en pierres fleuries et la plantation de haies d'arbustes. Des poteaux en bois seront prochainement installés pour interdire aux véhicules l'accès aux allées piétonnières et aux pelouses de la Place des Pères. Consciente que limiter le stationnement autour de l'Abbatiale gêne les riverains, la municipalité mène une réflexion pour créer de nouvelles places de stationnement.

Le fleurissement et l'embellissement de la ville sont en cours. Des bandières fleuries ont été posées alliant la sécurité et le plaisir des yeux. L'étude du pompage de l'eau de la Dordogne pour l'arrosage des plantes est terminée. La commission des finances doit donner son accord pour la réalisation.

La commune comme chaque année s'est inscrite au concours départemental des « Villes et Villages fleuris » et organise un concours communal des maisons fleuries. Le jury communal se réunira au mois d'août et la remise des prix aura lieu ultérieurement.



Légende



Beaulieu sur Dordogne



NUMÉRO SPÉCIAL PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION DU PLU DE BEAULIEU : VOUS ÊTES CONCERNÉS !

Après le PADD...

Le **Projet d'Aménagement et de Développement** d'Urbanisme de Beaulieu, sera prochainement soumis à l'avis de la population dans le cadre de la concertation publique.

Ce projet aura l'heur de cette consultation que le PADD sera validé.

Des lors, les stratégies de développement du PADD pourront être traduites à vos échelles particulières à travers le plan de zonage et le règlement qui lui est associé.

Restez-vous au prochain numéro spécial ?

Le rendez-vous à ne pas manquer
Vous êtes invité à assister et échanger sur le projet d'aménagement et de Développement Durable du PLU en Beaulieu.
Une réunion publique de concertation aura lieu le **7 novembre 2008** à 20h30
à la **Salle du Bessol - Place Marbot**

INVITATION

L'un de nos campagnes électorales, nous avons souhaité vous associer le plus largement possible à notre action municipale.

Après la réunion publique du 7 septembre 2008, organisée pour l'ensemble des habitants de Beaulieu-sur Dordogne, en présence des bureaux d'études qui nous accompagnent dans les projets d'élaboration du LA Zonage de Protection de l'Architecture Urbaine et Paysagère et du Plan Local d'Urbanisme, nous proposons, présentation et débat, dans les quartiers.

Mais vous connaissez donc aux réunions publiques de quartiers,

qui auront lieu à la salle du Bessol à 20h30

Lundi 10 novembre : la Bardot et ses alentours, La Chapelle, et la rue du général de Gaulle.

Vendredi 14 novembre : quartier de l'abbatiale, place Marbot, place du champ de Mars, avenue Lottin.

Vendredi 21 novembre : Les Estuaries, La Motteville et les hameaux extérieurs de Beaulieu.

Le conseil Municipal

4



Beaulieu sur Dordogne

NUMÉRO SPÉCIAL PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION DU PLU DE BEAULIEU : VOUS ÊTES CONCERNÉS !

Après le PADD...

Le **Plan Local d'Urbanisme** est l'occasion de recueillir vos connaissances sur le fonctionnement du territoire pour en définir ensuite les enjeux d'usage.

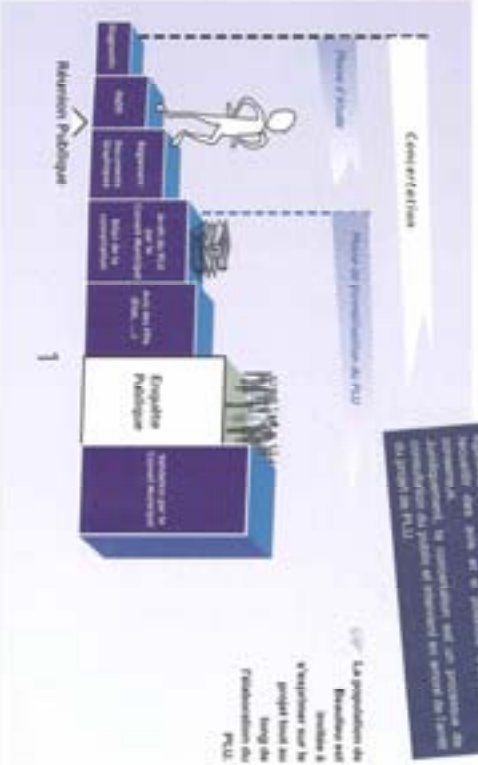
L'élaboration du PLU de Beaulieu a démarré par une phase d'étude, celle d'un état des lieux global et partagé : différents acteurs du territoire ont été sollicités (services de l'Etat, différents conseillers, experts, ...).

Les conseils ont été réalisés et ont permis de mettre en lumière les enjeux du territoire de Beaulieu : quels sont les enjeux ? Les conclusions ? sur quel le développement orienter les habitants ?

Mais vous savez dans une phase de projet, de consultation d'une stratégie de développement : c'est le **Projet d'Aménagement et de Développement** d'Urbanisme de Beaulieu.

Les différentes conclusions de cette phase d'étude sont développées dans le prochain numéro spécial.

Vous avez dit concertation ? ...
La concertation est un processus qui permet de recueillir les connaissances et les attentes de la population sur le projet de développement durable du territoire. Elle est un processus participatif qui permet de définir ensemble les enjeux et les orientations du territoire. Elle est un processus qui permet de définir ensemble les enjeux et les orientations du territoire. Elle est un processus qui permet de définir ensemble les enjeux et les orientations du territoire.



LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
ORGANISE UNE



**Judi
26
Mars
2009**

Réunion

ouverte au public

COMPOSTAGE

18 H 30

Salle Polyvalente Sévigné

SIRTOM : collecte, tri sélectif, traitement, recyclage

Formation au compostage

Questions – Débat

avec la participation du SIRTOM



de



ADDEME

de

CORREZE *Corrèze*

CORREZE
du Conseil Général

de la Communauté de Communes du Sud Corrézien



LA COMMUNE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE ORGANISE

Du 23 au 27 mars 2009

Exposition "Le Recyclage des déchets"

Maison du Département

Beaulieu sur Dordogne

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30

avec la participation du SIRTOM



de l'ADDEME



de


CORREZE *Corrèze*

CORREZE

Conseil Général de la Corrèze

de la Communauté de Communes du Sud Corrézien





Jeu
di
15
Janvier
2009

Développement Durable
Agenda 21

Réunion ouverte au public

20h30
Salle de la Mairie (1^{er} étage)

- information sur l'état du dossier
- constitution d'un comité de pilotage
- élaboration d'un plan d'action

avec la participation de l'association *Notre village terre d'avenir*

